



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

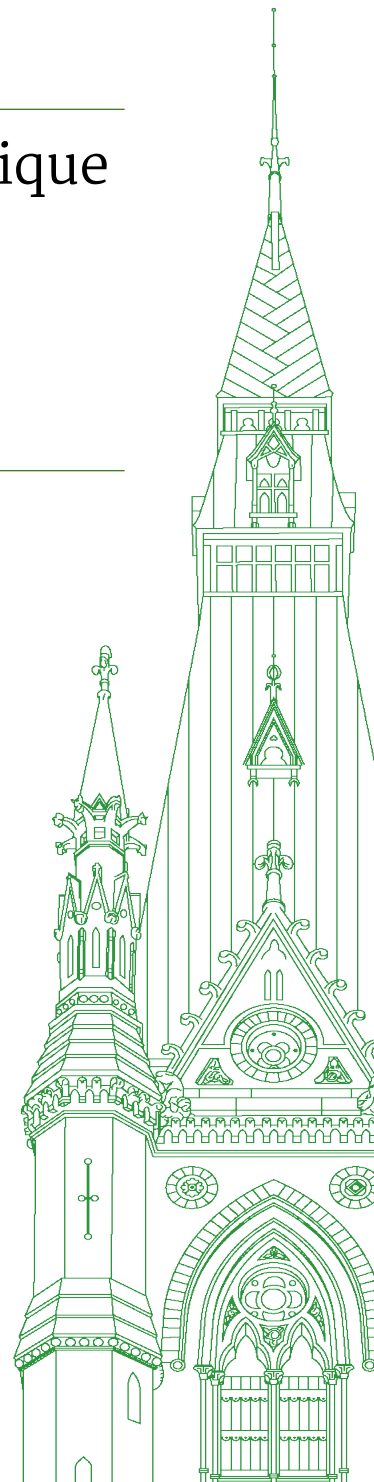
Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le jeudi 20 novembre 2025

Président : Jean-Yves Duclos



Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le jeudi 20 novembre 2025

• (1105)

[Français]

Le président (L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.)): Bonjour à tous et à toutes. J'ouvre maintenant la séance.

Bienvenue à la 14^e réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à l'ordre de renvoi de la Chambre du 23 octobre 2025, le Comité se réunit dans le cadre de son étude du projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui seront des nôtres pour la première heure de la rencontre.

Nous recevons tout d'abord deux représentants du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada: M. Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, et M. Marc Chénier, sous-commissaire et avocat général principal.

[Traduction]

Nous accueillons également M. Robert Huebert, professeur au Centre d'études militaires, stratégiques et de sécurité de l'Université de Calgary, qui témoignera par vidéoconférence.

[Français]

Nous accueillons aussi Whitney Lackenbauer, professeur à l'Université Trent et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'étude du Nord canadien.

Vous êtes les bienvenus.

Nous allons commencer par vous, monsieur Dufresne. Vous avez cinq minutes pour faire votre présentation.

Philippe Dufresne (commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée au Canada): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de cette invitation à comparaître aujourd'hui afin de contribuer à votre étude du projet de loi C-12, Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada.

Le projet de loi C-12 modifierait un certain nombre de lois et de règlements dans le but de renforcer la sécurité en matière d'immigration et aux frontières, ainsi que de lutter contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et le financement illicite. Il s'agit là d'importants objectifs d'intérêt public.

[Traduction]

Ces dispositions faisaient initialement partie du projet de loi C-2, mais le projet de loi C-12 omet les éléments du projet de loi C-2, notamment les dispositions relatives à l'accès légal, qui ont les répercussions les plus importantes sur la vie privée et sur lesquels j'aurai davantage à dire lorsque le Comité étudiera le projet de loi C-2.

Le mois dernier, quand j'ai comparu devant vous au sujet du projet de loi C-8, j'ai fait référence au projet de loi C-12. J'ai notamment souligné qu'il contient d'importantes mesures de protection positives concernant les ententes de communication de renseignements à l'extérieur d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Plus précisément, le projet de loi C-12 exige la conclusion d'ententes écrites de communication de renseignements lorsque le ministre de l'Immigration communique des renseignements personnels précis liés à l'immigration à l'extérieur du ministère.

[Français]

Le projet de loi précise que de telles ententes doivent mentionner les éléments de renseignements personnels qui pourraient être communiqués, l'objet de la communication, les limites relatives à l'utilisation secondaire et au transfert ultérieur de renseignements personnels, ainsi que tout autre détail pertinent.

[Traduction]

Le projet de loi prévoit en outre la publication de règlements par le gouvernement concernant la communication de renseignements, et je m'attends à ce que mon bureau soit consulté lors de la rédaction de ces règlements. Ce sont des dispositions importantes que j'appuie, et je recommanderais qu'elles soient également incluses dans le projet de loi C-8.

Le projet de loi comprend également une disposition qui accorderait aux agents des douanes le libre accès aux locaux ou aux lieux où sont entreposées des marchandises destinées à l'exportation. Afin d'harmoniser cette disposition avec les dispositions actuelles de la Loi sur les douanes, en particulier le paragraphe 42(3), je recommanderais que le projet de loi précise qu'un agent ne peut pénétrer dans une maison d'habitation sans le consentement de l'occupant, sauf s'il dispose d'un mandat.

[Français]

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité à comparaître. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Huebert, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Robert Huebert (professeur, Centre for Military, Security and Strategic Studies, University of Calgary, à titre personnel): Merci beaucoup.

J'ai deux commentaires à faire au Comité concernant le projet de loi C-12, l'un de nature spécifique et l'autre de nature plus générale.

Le premier concerne mon domaine d'expertise, soit l'Arctique, les études stratégiques et la sécurité dans l'Arctique. Il s'agit des modifications apportées à la partie 4 relativement à Loi sur les océans et, en particulier, à la Garde côtière.

Ce changement particulier apporté à la Loi sur les océans s'inscrit dans le processus global de transformation de la Garde côtière en un organisme beaucoup plus axé sur la sécurité. Depuis son transfert au ministère de la Défense nationale, la Garde côtière s'est vu confier davantage de navires et d'activités. L'un des objets du projet de loi C-12 est de confier à la Garde côtière un plus grand nombre de fonctions liées aux patrouilles de sécurité et à la collecte de renseignements à des fins de sécurité.

L'un des défis que cela pose, c'est que la Garde côtière n'est pas un organisme d'application de la loi. L'une des questions sur lesquelles il faudra éventuellement se pencher, étant donné que la Garde côtière se voit confier un mandat de sécurité, sera de déterminer ce que ce mandat signifie pour les garde-côtes et quelles seront leurs tâches dans ce contexte particulier.

Les ajouts proposés dans le projet de loi C-12 sont positifs, mais ils sont très nécessaires selon la compréhension globale que nous avons du transfert de la Garde côtière au ministère de la Défense nationale et de son mandat élargi en matière de sécurité.

Mon deuxième commentaire concerne l'objectif général du projet de loi C-12 qui est de garantir la sécurité des frontières. L'un des points soulevés par de nombreux observateurs est le suivant. L'objectif étant évidemment de garantir la sécurité contre certaines personnes, le fait que le projet de loi C-12 mette l'accent sur le renforcement des mesures visant à contrer certains problèmes, comme le trafic de drogues et d'autres crimes, nous amène à nous demander dans quelle mesure cette loi concerne l'identification des personnes qui violent nos frontières et les mesures proactives prises contre elles.

Au niveau le plus haut, cela nous amène aux considérations d'ordre stratégique que soulèvent les actions de plus en plus agressives menées par la Russie, la Chine et l'Iran, telles que décrites dans notre mise à jour sur la défense et dans la politique étrangère du Canada pour l'Arctique.

La question qui se pose vraiment est de savoir dans quelle mesure cette loi renforce, dans l'effort global de protection aux niveaux stratégique et plus régional, le traitement des problèmes liés aux activités toujours plus nombreuses du crime organisé et aux États qui participeraient à la fabrication de bon nombre de ces drogues, précurseurs chimiques et autres substances contre lesquels nous essayons de renforcer les frontières.

Au bout du compte, la question est la suivante: les frontières doivent être renforcées, mais contre qui? Quel est le lien avec l'administration des autres organismes qui ont le mandat de faire ce travail?

Merci beaucoup.

• (1110)

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Huebert.

Monsieur Lackenbauer, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

P. Whitney Lackenbauer (professeur, Chaire de recherche du Canada sur l'étude du Nord canadien, Trent University, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis très honoré de comparaître devant vous aujourd'hui pour faire quelques observations préliminaires sur le projet de loi C-12.

Ces derniers temps, mes travaux portent en grande partie sur la sécurité dans l'Arctique, comme ceux de M. Huebert. Mes commentaires porteront donc sur notre manière de concevoir notre frontière nordique et sur la façon dont le projet de loi C-12 contribuera à en garantir la sécurité.

Premièrement, les gouvernements successifs adorent parler de souveraineté canadienne. Pour un avocat spécialisé en droit international, la souveraineté pourrait être interprétée comme étant le droit internationalement reconnu que nous avons de contrôler les activités qui ont lieu sur notre territoire. Pour de nombreux Canadiens, cependant, le mot souveraineté évoque des questions plus générales liées à la manière dont nous protégeons nos terres et nos eaux et, à mon avis, c'est à travers le prisme de l'application de la loi et des règlements que cette question doit être examinée.

Je pense que nous devons moduler notre discours, du moins en partie. Au lieu de penser que chaque activité non souhaitée qui a lieu sur nos terres, sur nos eaux ou dans notre espace aérien de l'Arctique est une violation de notre souveraineté, nous devrions considérer la plupart de ces activités pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire comme une violation des lois et des règlements canadiens, puisqu'il s'agit davantage d'un problème de sécurité que de souveraineté. Pour cela, nous devons nous assurer d'avoir les bons outils pour sécuriser nos frontières et notre territoire et pour appliquer nos lois sur nos terres, sur nos eaux et dans notre espace aérien.

Nous faisons face à une menace internationale de plus en plus dangereuse, ce qui pose de nouveaux défis à notre frontière septentrionale. Cela comprend un large éventail de menaces hybrides ou de zones grises qui se situent sous le seuil d'un conflit armé, mais elles sont souvent regroupées avec des menaces militaires plus conventionnelles.

Bon nombre de ces menaces hybrides ne relèvent pas du mandat du ministère de la Défense nationale. Nous devons être plus précis dans notre classification des menaces qui pèsent sur l'Arctique dans divers secteurs liés à la sécurité, et nous demander ensuite quels ministères et organismes disposent des ressources nécessaires pour prendre l'initiative de contrer ces menaces.

Il y a un large consensus parmi les gouvernements à l'idée que nous devons renforcer les capacités canadiennes de connaissance du domaine, de surveillance et de contrôle dans l'Arctique et le Nord et que nous sommes capables de mettre en œuvre nos cadres législatifs et réglementaires dans la région grâce aux efforts déployés par l'ensemble des gouvernements et de la société.

Je dis cela parce que je constate que divers éléments du projet de loi C-12 renforcent la capacité du gouvernement canadien d'exercer un contrôle souverain dans l'Arctique et dans le Nord canadien en concentrant ses efforts sur les menaces concrètes à la sécurité qui fragilisent notre objectif d'établir des communautés saines, des économies fortes et un environnement durable. M. Huebert vient d'en donner des exemples, comme les réseaux internationaux du crime organisé qui ont infiltré les collectivités nordiques et se livrent à la traite de personnes et au trafic de drogues illicites. La crise des opioïdes est certes une urgence nationale, mais elle a des répercussions disproportionnées dans les régions nordiques, surtout parmi les Autochtones.

Compte tenu de la vaste étendue de la frontière septentrionale du Canada, la surveillance des zones frontalières par lesquelles les réseaux criminels pourraient faire entrer clandestinement des personnes ou des marchandises illégales exigera fort probablement le recours à de nouvelles technologies, notamment à des drones, pour couvrir une superficie plus vaste. Conjuguées aux pouvoirs juridiques modernisés des services frontaliers et d'application de la loi, ces mesures permettront d'intervenir plus efficacement. Dans le domaine de la sécurité maritime, nos côtes sont exposées à des risques en évolution qui exigent des efforts pangouvernementaux. Le rapport du vérificateur général de 2022 faisait état de la nécessité d'accroître la surveillance dans nos eaux arctiques et de l'importance de nous assurer que les ministères et organismes sont mieux informés des activités maritimes et des besoins croissants en matière de surveillance.

Même si la Garde côtière joue depuis longtemps un rôle en transportant les effectifs des organismes d'application de la loi et en appuyant une approche gouvernementale intégrée en matière de sécurité maritime, le projet de loi C-12 modifiera la Loi sur les océans en conférant aux services de la Garde côtière de nouvelles activités liées à la sécurité. Il s'agit d'un changement majeur et très attendu qui complète le rôle élargi de la Garde côtière en matière de sécurité.

En permettant à la Garde côtière d'effectuer des patrouilles de sécurité et de recueillir, d'analyser et de communiquer de l'information et des renseignements à des fins de sécurité, ces nouvelles dispositions miseront sur la présence constante de la flotte de la Garde côtière dans nos eaux arctiques pour contribuer à la connaissance du domaine maritime. Comme le premier ministre Carney l'a fait remarquer en juin, ce mandat élargi est intégré à nos capacités de défense de l'OTAN. Il reste à déterminer à quoi cela ressemblera exactement, mais l'intégration de la Garde côtière, grâce à ses activités pleinement intégrées de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, profitera au Canada et, par extension, à nos alliés.

En conclusion, voici ce qu'on peut lire dans le Cadre stratégique de 2019 pour l'Arctique et le Nord du Canada: « Dans l'Arctique et le Nord, comme dans le reste du Canada, la sécurité et la défense sont des conditions essentielles à l'établissement de collectivités saines, d'économies fortes et d'un environnement durable. »

• (1115)

Il est difficile de brosser un portrait global de ce qui se passe dans un territoire aussi vaste que celui de l'Arctique et le Nord canadien. Notre « capacité à relever les défis régionaux et à assurer la sécurité et la conformité à nos lois et règlements dépend en grande partie » de notre capacité à rassembler les pièces de ce portrait global, car « les lacunes pourraient avoir des conséquences potentiellement mortelles ».

L'augmentation du trafic maritime et transfrontalier crée de nouveaux défis en matière d'application de la loi à la frontière. Il est donc impératif de promouvoir une collaboration pangouvernementale et sociétale qui aura pour résultat de renforcer la surveillance, d'intégrer l'information provenant de sources plus diverses et, au besoin, de permettre une intervention policière rapide.

[Français]

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Lackenbauer.

Monsieur Caputo, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Merci beaucoup.

Il y a tellement de matière à assimiler.

Monsieur Dufresne, je ne sais pas si vous serez à l'aise de répondre à ma question, mais je vais vous la poser quand même. Le projet de loi C-12 découle du projet de loi C-2 qui comportait des dispositions importantes relatives à la protection de la vie privée. Je crois que vous ne vous êtes pas encore exprimé au sujet du projet de loi C-2 devant un comité.

Puis-je vous demander quelles sont vos préoccupations d'ordre général, simplement pour donner une idée à la loyale opposition de Sa Majesté de ce qui vous préoccupe dans ce projet de loi? Êtes-vous d'accord pour que je commence ainsi?

Philippe Dufresne: Merci.

Oui, je suis heureux d'en parler. Je m'abstiendrai évidemment de parler de dispositions précises du projet de loi C-2, mais j'en parlerai d'une façon générale, comme je l'ai fait pour le projet de loi C-8. Je prends toujours connaissance des projets de loi concernant la sécurité nationale pour voir de quels outils les organismes d'application de la loi ont besoin, parce qu'ils en ont vraiment besoin, et s'ils sont nécessaires et proportionnels.

Dans une optique générale, nous examinons quels sont les seuils. Est-il nécessaire d'obtenir un mandat? Faut-il avoir un motif raisonnable de soupçonner ou de croire? Quels processus permettent aux Canadiens de se tenir au courant de ces règles? Quelle est la procédure à suivre pour les contester? Quels sont les délais de traitement d'une demande de contestation? Qui détient ces pouvoirs?

Dans le projet de loi C-2, il est également question d'obliger les organisations à rendre l'information disponible. Est-ce que cela risque de créer des risques ou des vulnérabilités systémiques, et existe-t-il des mesures d'atténuation de ces risques?

Ce sont là des points dont je parlerai quand je serai invité à venir ici pour donner mon avis sur le projet de loi C-2. Je formulerai des recommandations concernant certains seuils, particulièrement s'il s'agit de renseignements personnels de nature délicate, et sur la façon de renforcer ces seuils: par exemple, en les basant sur une croyance raisonnable et non plus un soupçon raisonnable. Voilà les points que je soulèverai.

Frank Caputo: Très bien, je vous remercie.

Je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche, mais est-il exact de dire que ce sont les parties 14 et 15 — qui portent sur l'accès légal —, qui vous préoccupent le plus, de manière générale? Par exemple, l'existence de motifs raisonnables de soupçonner ou de croire et l'existence d'un soupçon raisonnable sont deux seuils juridiques très différents. Est-ce que je résume bien?

Philippe Dufresne: Ce sont les parties du projet de loi C-2 sur lesquelles j'aurai le plus de commentaires à faire, surtout en ce qui concerne les seuils, c'est exact.

Frank Caputo: D'accord. Nous pourrions peut-être en discuter en tête-à-tête en dehors de cette salle, parce que j'aimerais beaucoup connaître votre point de vue.

Monsieur Lackenbauer et monsieur Huebert, je vous ai écouté attentivement. Notre souveraineté dans l'Arctique est souvent sous-estimée.

Avant d'aborder ce sujet, monsieur Huebert, vous avez parlé de l'intégration de la Garde côtière à la Défense nationale. À votre avis, est-ce seulement pour atteindre nos objectifs nationaux d'apaisement, ou est-ce pour respecter nos engagements internationaux? À ma connaissance, la Garde côtière n'a pas de mandat de défense. En cas d'attaque, elle se replie. Ce n'est pas un organisme militaire ni de défense — du moins, pas au sens traditionnel auquel je pense.

Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

• (1120)

Robert Huebert: Bien sûr. La Garde côtière est dans une phase de grande transformation. De nombreux navires sortiront bientôt des chantiers. En ce moment même, quatre très gros navires sont en construction — un à Vancouver, un autre qui sera construit en partie en Finlande et en partie à Québec, et deux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, ou NPEA, sont en construction à Halifax. En fait, tout cela fait partie intégrante de ce à quoi vous faites allusion, c'est-à-dire du 1,5 % de notre objectif de 5 % de dépenses en éléments de sécurité pour le MDN. Le transfert de la Garde côtière au MDN aidera le gouvernement à cet égard. Cependant, comme mon collègue M. Lackenbauer l'a clairement dit, l'Arctique est une région tellement vaste que les problèmes liés à la nouvelle menace à laquelle nous faisons face aux niveaux infranational et national exigent la participation de l'ensemble du gouvernement.

Selon la vision élaborée pour la Garde côtière, qui dépend en fait de la manière dont le gouvernement l'appliquera, la Garde côtière ne sera pas sur la ligne de front. Elle ne participera pas aux combats. Elle n'aura pas la capacité de participer à des manoeuvres cinétiques. Là où elle peut jouer un rôle essentiel, c'est sur le plan de la surveillance, de la présence et de la capacité de faire face à des menaces non cinétiques. Cela signifie qu'elle ne participera pas aux combats, mais qu'elle pourra transporter des gens à certains endroits et leur fournir des services.

L'une des idées envisagées par certains observateurs, c'est qu'à mesure que nous reconnaissons le nouvel environnement de menace à haute intensité posé, en particulier par les Russes et, comme beaucoup le soupçonnent, par les Chinois, la capacité de surveillance ne peut pas relever uniquement du MDN. Il va nous falloir des plateformes. Là encore, on n'a pas encore déterminé comment elles fonctionneront. Nous devons voir comment cela fonctionnera dans ce contexte. Il est reconnu qu'à lui seul, le MDN ne peut pas tout faire. À mon avis, c'est là où le rôle de la

Garde côtière prend toute son importance et c'est ce rôle qui est souligné dans la partie 4 du projet de loi.

Frank Caputo: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Désolé, monsieur Caputo. Votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. Ehsassi. Vous avez six minutes, monsieur.

L'hon. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Merci également aux témoins. Vos témoignages nous sont très utiles.

Je vais commencer par M. Lackenbauer.

Vous avez glissé un mot sur les activités criminelles qui ont lieu dans le Nord. Je dois dire que c'est un sujet qui n'attire pas beaucoup d'attention. Pouvez-vous nous en parler et nous renseigner davantage sur les menaces que ces activités criminelles font peser sur nous?

P. Whitney Lackenbauer: Je vous remercie pour cette excellente question.

Quand je pense à la sécurité dans l'Arctique, je fais souvent une distinction entre les menaces qui passent à travers l'Arctique — celles qui survolent la région, comme les systèmes lance-missiles stratégiques longue portée, qui relèvent en grande partie du mandat militaire —, et les nombreuses menaces documentées qui visent l'Arctique ou qui proviennent de l'Arctique et qui relèvent d'autres d'autres ministères et organismes. Dans le cadre de nos discussions nationales, nous devons consacrer plus d'énergie et peut-être plus d'attention à ces ministères et organismes qui ont été négligés jusqu'à maintenant.

Nous nous penchons sur la crise des opioïdes et sur ses répercussions dans le Nord. Nous étudions les schémas de la traite de personnes et nous nous demandons quelles sont les trajectoires ou les vulnérabilités propres à l'Arctique qui ne sont pas couvertes par nos systèmes nationaux déjà en place. Nous considérons que l'emprise très limitée des services frontaliers dans le Nord et celle des services de maintien de l'ordre de la GRC sont les principales lacunes à avoir été identifiées au cours des cinq dernières années et nous sommes encore en voie de les corriger.

C'est à cet égard, à mon avis, que le projet de loi C-12 contribue à créer les conditions législatives habilitantes pour justifier l'investissement de ressources. Quand des augmentations d'effectifs sont annoncées pour l'ASFC et la GRC, nous devons penser au Nord canadien et nous demander dans quels types de vulnérabilités nous devons investir les ressources fédérales dans cette région. Dans mon esprit, le terme souveraineté ne correspond pas seulement à des lignes sur une carte. Pour nous tous, c'est en fait tout ce qui se passe dans ces lignes.

Je dirais que les problèmes de sécurité les plus graves sont en fait perçus au niveau communautaire. C'est là que nous devons nous attaquer à des problèmes comme la traite des personnes et toutes les autres formes de violence qui se produisent au sein de ces communautés. Nous devons aussi comprendre les trajectoires du crime organisé transnational et les répercussions de cette présence accrue partout dans le Nord et trouver des moyens de lutter contre cette criminalité.

• (1125)

L'hon. Ali Ehsassi: Je suis désolé, quand vous parlez de crime organisé transnational, est-ce un problème qui provient du Nord, ou entre-t-il par notre frontière sud pour remonter vers le nord?

P. Whitney Lackenbauer: Je ne suis pas au courant des renseignements classifiés détaillés concernant ces trajectoires. Nous pourrions aussi tenir compte du fait que nous avons aussi une frontière occidentale. Je ne sais pas dans quelle mesure le crime organisé passe par là, mais il est certain que les problèmes liés à la contrebande d'armes à feu, et théoriquement aux drogues, justifieraient une surveillance de cette frontière occidentale.

De façon plus générale, je crois que bon nombre des trajectoires passent par le sud du pays et remontent vers le nord. Essentiellement, si nous investissons dans des mesures de protection plus vastes et plus robustes à notre frontière sud nous pourrions alors réduire de ces menaces dans le Nord.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci beaucoup.

Je vais maintenant m'adresser à M. Huebert.

Monsieur Huebert, je trouve que la question précédente qui vous a été posée par le député d'en face donnait une image très sombre de la Garde côtière. Comme vous l'avez fait remarquer, toutefois, la Garde côtière est en pleine transformation. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et nous expliquer pourquoi vous pensez que la Garde côtière est tout à fait capable d'exécuter ce mandat?

Robert Huebert: La Garde côtière est souvent victime de son propre succès, parce que bon nombre des activités qu'elle mène dans le Nord vont bien au-delà de ce que nous voyons. Pensons notamment aux opérations de ravitaillement ou aux engagements auxquels elle participe.

Nous savons que la Garde côtière a toujours été largement sous-financée et qu'elle est sans cesse sollicitée pour accomplir des tâches de plus en plus difficiles. Ces tâches ont pris encore plus d'importance depuis que les changements climatiques lui imposent de nouvelles exigences environnementales dans le cadre de ses interventions d'urgence, non seulement pour lutter contre les inondations et les feux de forêt, mais face au recul de la couverture glaciaire. Cela veut dire que la Garde côtière est depuis toujours l'organisme vers lequel le gouvernement canadien se tourne pour intervenir et régler les problèmes.

Dans ce nouvel environnement de menaces géopolitiques, nous nous rendons compte qu'il ne suffit pas de faire intervenir la Garde côtière simplement au niveau infranational, c'est-à-dire à un niveau inférieur, pour contrer les menaces. Nous devons déterminer comment utiliser ces nouvelles ressources pour renforcer la sécurité.

C'est ce que la Garde côtière s'efforce de faire en ce moment. Nous devons trouver un moyen de l'intégrer afin qu'elle puisse continuer de répondre à toutes les exigences que nous lui avons toujours imposées, tout en trouvant le moyen de lui confier ces nouvelles responsabilités. C'est vraiment un enjeu politique en ce moment.

La Garde côtière déterminera ce qu'elle doit faire. Nous allons lui donner quatre navires provenant de quatre chantiers navals différents. Elle devra résoudre tous les problèmes complexes qui viennent avec. Elle devra déterminer quel genre de formation est nécessaire. Le problème que nous avons toujours, c'est qu'elle se débrouille tellement bien que nous avons souvent tendance à penser

qu'elle a suffisamment d'argent et qu'elle trouve toujours une solution.

En fin de compte, nous revenons à la question que pose le projet de loi C-12. Après avoir obtenu de nouveaux navires et après son transfert au MDN, la Garde côtière obtiendra-t-elle les ressources dont elle a besoin pour se maintenir à la hauteur et s'acquitter pleinement de ses responsabilités en matière de sécurité?

L'hon. Ali Ehsassi: Je pense qu'il me reste très peu de temps.

Le président: Malheureusement, votre temps est écoulé. Merci de cet échange.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Merci, monsieur le président.

Je m'excuse auprès des témoins, mais j'aimerais proposer une motion concernant le projet de loi C-12. Mon adjoint a les versions française et anglaise et peut les remettre au greffier. La motion est la suivante:

Que, pour permettre aux membres du Comité de tenir compte de la comparution de 24 témoins devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration dans le cadre de l'étude du projet de loi C-12, le Comité reporte la date de dépôt des amendements en prévision de l'étude article par article du projet de loi C-12.

Que, pour ce faire, la date de dépôt des amendements soit établie au vendredi 21 novembre 2025 à 23 h 59.

C'est par rigueur professionnelle que je me trouve dans l'obligation de proposer cette motion. Les membres du Comité recevront probablement vendredi matin la liste des recommandations issues des témoignages et des mémoires reçus, qui se comptent probablement par dizaines, à propos de la partie du projet de loi C-12 traitant de l'immigration et des réfugiés. Je ne peux même pas imaginer la situation où nous, les membres du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, n'aurions pas le temps de prendre connaissance de ce document et de l'analyser, chacun de notre côté, pour savoir si allons proposer ou non des amendements, étant donné que la date limite pour déposer des amendements a été fixée au vendredi midi. Je serais assez gênée si les témoins ayant comparu devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration devaient apprendre que tout leur travail n'a pas reçu la considération nécessaire pour nous permettre d'évaluer si nous allons ou non proposer des amendements.

C'est pour cette raison que je fais cette proposition au Comité, et j'imagine qu'il n'y aura pas beaucoup d'opposition à cette idée. Au lieu d'avoir jusqu'à midi pour déposer nos amendements, je propose de nous laisser jusqu'à la fin de la même journée pour le faire. Ça nous donnerait le temps de prendre connaissance du matériel et de tout ce que les témoins ont fait.

Honnêtement, je ne peux pas comprendre que nous n'ayons pas fait de place dans l'emploi du temps de notre comité pour écouter ce qui s'est passé au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration et en discuter. Il est question de 24 témoins. Je ne sais pas comment c'est arrivé. Je sais que la programmation de nos travaux sur le projet de loi C-12 a été adoptée en grande partie en raison d'une alliance entre les libéraux et les conservateurs, parce que, pour ma part, je m'y suis opposée.

Je ne peux pas faire autrement que de vous en parler aujourd'hui, car j'ai toujours fait preuve de rigueur par le passé. Je ne peux pas accepter que la date limite établie pour le dépôt des amendements ne me donne pas le temps nécessaire pour lire le document produit par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, évaluer sa pertinence et lire quelques mémoires, afin que je puisse faire mon travail correctement en vue de l'étude article par article du projet de loi.

Je ne m'attends pas à ce que ma motion soulève un grand débat. Je pense que ce que je dis est sensé et logique. Ça n'a aucun sens de devoir déposer des amendements au plus tard deux heures après avoir reçu le document produit par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Si le plan actuel était maintenu, je ne serais pas gênée d'expliquer ce qu'il en est à tous les groupes qui ont communiqué leurs recommandations ou qui ont pris la peine de rédiger un mémoire. Ce serait comme si on leur envoyait un message selon lequel notre comité n'a pas voulu en tenir compte.

Monsieur le président, je vous encourage à mettre aux voix ma motion. Une fois celle-ci traitée, nous pourrions poursuivre la rencontre. Je vous laisse faire votre travail.

• (1130)

Le président: Merci, madame DeBellefeuille.

La motion portant sur le projet de loi C-12 est admissible. Cela étant dit, comme nous venons tout juste d'en être informés, je vais suspendre la rencontre pendant quelques minutes, pour être sûr que tous les membres du Comité peuvent en prendre connaissance. Nous allons reprendre la séance immédiatement après.

• (1130)

(Pause)

• (1135)

Le président: Nous reprenons la séance.

Nous débattons de la motion qui vient juste d'être proposée par Mme DeBellefeuille.

Monsieur Ramsay, la parole est à vous.

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Après discussion avec le président et le greffier, qui ont pu nous confirmer que les travaux ne seraient pas retardés, nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une excellente motion. Nous y sommes donc favorables.

Le président: D'accord.

Y a-t-il d'autres commentaires? Il semble que non.

Le greffier m'a informé qu'il était théoriquement possible de procéder comme prévu à l'étude article par article du projet de loi mardi, sauf que ça va imposer un fardeau supplémentaire au greffier, aux analystes parlementaires et aux autres personnes qui doivent se prononcer sur les amendements. Ça va aussi imposer un fardeau supplémentaire aux députés, qui vont avoir un peu moins de temps pour étudier ces amendements et se préparer à la rencontre de mardi. Toutefois, si les députés ne sont pas gênés par ce fardeau supplémentaire, c'est à eux d'en décider.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur la motion proposée par Mme DeBellefeuille?

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous retournons maintenant à la période de questions et de réponses. Vous aviez la parole, madame DeBellefeuille.

Juste avant, cependant, je vois que Mme Dandurand aimerait intervenir pour me dire quelque chose.

• (1140)

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): En fait, j'aimerais simplement vous demander s'il est possible de prolonger la présence des témoins. Ce qu'ils ont à dire est vraiment intéressant, mais le temps en leur compagnie vient d'être un peu réduit. Pourrions-nous passer un petit peu plus de temps avec eux, pour leur donner la chance de s'exprimer?

Le président: Oui, nous allons accorder quelques minutes de plus aux témoins qui devaient passer la première heure de la rencontre avec nous. Nous aurons malgré tout un peu moins de temps que prévu. Nous allons aussi prolonger la séance afin de bien entendre les témoins prévus pour la deuxième heure.

Je vous remercie de cette suggestion, madame Dandurand.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole.

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Je m'adresse maintenant à vous, monsieur Dufresne. En fin de compte, vous ne suggérez pas beaucoup de recommandations ou de modifications à apporter au projet de loi C-12.

Pouvez-vous nous décrire plus en détail les amendements que vous aimeriez voir pour refléter les éléments que vous avez abordés dans votre présentation? Par exemple, vous aimeriez être consulté lors de la rédaction de certains règlements. Vous croyez également qu'il faut clarifier le fait qu'un mandat est nécessaire pour que les agents douaniers puissent pénétrer dans une maison. Cinq minutes pour faire une présentation, c'est rapide, alors vous n'avez pas eu le temps d'approfondir ces éléments, même si vous avez parlé à la vitesse de la lumière, je dois le dire. Pouvez-vous clarifier ces éléments, en peu de temps?

Philippe Dufresne: Le premier point que j'ai mentionné concerne les accords relatifs aux échanges de renseignements lorsque des documents contenant des informations personnelles seront divulgués à l'extérieur du ministère. C'est un exemple que j'ai cité en tant qu'élément positif. Selon ce que le projet de loi prévoit, ces ententes devront inclure des précisions sur le contenu de ces échanges. Cela dit, le gouvernement a aussi un pouvoir réglementaire lui permettant d'ajouter d'autres éléments d'information ou d'autres critères, notamment. Le message que j'envoie ici, c'est que je m'attends à ce que mon bureau soit consulté pour ce genre de règlement. Ça n'a pas besoin d'être inscrit dans le projet de loi par l'entremise d'un amendement, mais c'est l'attente que j'ai. Quand le gouvernement rédigera des règlements qui auront des répercussions sur la vie privée, je m'attends à ce que nous soyons consultés. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point concerne les pouvoirs supplémentaires qui seraient donnés aux agents des services frontaliers pour qu'ils puissent entrer dans des lieux ou des entrepôts abritant des biens destinés à l'exportation. Je suis en faveur de cette mesure. Cependant, je suggère de prévoir une exception selon laquelle ils ne peuvent pas entrer dans une maison d'habitation, donc dans le domicile de quelqu'un, à moins d'avoir le consentement de l'intéressé ou un mandat. C'est déjà une pratique qui se retrouve dans plusieurs lois, y compris celle dont je relève, à savoir la Loi sur la protection des renseignements personnels. J'ai le pouvoir de faire des enquêtes et d'entrer dans des milieux de travail, mais je ne peux pas entrer dans des résidences si je n'ai pas de mandat. Je propose de préciser que c'est la même chose dans ce cas-ci.

Claude DeBellefeuille: Vous suggérez donc que ce soit précisé dans la loi visée.

Philippe Dufresne: Oui. En plus, un modèle existe déjà: les articles 42 et 43 de la Loi sur les douanes contiennent déjà les libellés exacts. On aurait tout simplement besoin de les recopier à cet endroit.

Claude DeBellefeuille: C'est parfait. Merci beaucoup, monsieur Dufresne.

Monsieur Huebert, ma prochaine question s'adresse à vous.

Lorsque nous avons reçu le commissaire de la Garde côtière canadienne, dont j'oublie le nom, il nous a expliqué que les pratiques des garde-côtes allaient changer maintenant que la loi leur permettrait de partager et d'échanger des renseignements et de faire de la collecte d'informations.

Cependant, le projet de loi C-12 et le récent budget n'offrent aucune garantie pour permettre à la Garde côtière canadienne d'améliorer ses capacités technologiques, de se doter de meilleurs outils technologiques ou d'acquérir plus de navires, par exemple. Le projet de loi C-12 et le budget ne prévoient rien précisément pour la Garde côtière canadienne, et ça m'inquiète.

De votre côté, vous inquiétez-vous de l'absence d'engagements visant à doter la Garde côtière de meilleurs outils de travail?

[Traduction]

Robert Huebert: C'est encore une question de financement. Je suis tout à fait d'accord avec vous, parce que c'est un schéma récurrent. La Garde côtière se voit confier davantage de responsabilités, mais comme il s'agit d'un organisme de service spécial, il arrive souvent que les fonds qui lui sont fournis pour ces nouvelles tâches soient dépensés ailleurs.

Je ne dis pas que c'est ce qui se passe dans ce contexte particulier, puisque ces tâches visent la sécurité, mais je dis que si l'on se fie aux performances passées, vous vous inquiétez de voir que la Garde côtière aura plus de responsabilités dont elle devra s'acquitter. Le problème qui se posera alors, c'est de savoir si elle obtiendra l'argent nécessaire pour se doter des outils dont elle a besoin pour communiquer ce genre d'information. Les agents de la Garde côtière participent déjà à des échanges de renseignements de sécurité. Ces nouvelles tâches leur permettront bien entendu de jouer un rôle accru dans cette approche pangouvernementale.

L'autre chose dont nous n'avons pas parlé, ce sont les activités d'application de la loi qui en découlent. C'est une question qu'il faudra régler si nous continuons dans la voie que le gouvernement semble prendre avec la Garde côtière.

• (1145)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Huebert.

Je cède maintenant la parole à M. Lloyd pour cinq minutes.

[Traduction]

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Je vais également présenter un avis de motion.

L'été dernier, j'ai eu l'occasion d'assister à une assemblée publique organisée par la Penticton Shooting Sports Association. Cette installation, qui existe depuis 42 ans, est essentielle non seulement pour les tireurs sportifs, mais aussi pour la GRC et pour les shérifs et les élèves-officiers de la Colombie-Britannique qui en dépendent pour leur formation.

Malheureusement, le ministère de l'Agriculture a annoncé que le bail du champ de tir prendrait fin à la fin de cette année. Ce plan de cession a été largement condamné par la collectivité et par le détachement local de la GRC. Celui-ci aurait déclaré: « La fermeture de la PSSA aurait une incidence négative sur notre formation à de multiples égards; non seulement cela ajouterait des dépenses importantes pour les membres de la GRC qui veulent se rendre dans une autre installation plus éloignée, mais beaucoup d'autres installations n'offrent pas le même isolement permettant d'améliorer la formation tactique de la GRC. »

J'aimerais déposer l'avis de motion suivant:

Étant donné que le ministère de l'Agriculture a informé la Penticton Shooting Sports Association, ou PSSA, que son bail prendra fin à la fin de 2025; que le champ de tir est en activité depuis 42 ans et qu'il est essentiel non seulement pour les tireurs amateurs, mais aussi pour la Gendarmerie royale du Canada, les shérifs de la Colombie-Britannique et les cadets qui en dépendent pour leur entraînement; que la fermeture prévue du champ de tir priverait la communauté d'un endroit sécuritaire où les résidents peuvent utiliser leurs armes à feu de manière légale et responsable; et que la cession proposée de ce terrain a été largement condamnée par la communauté et la GRC du sud de l'Okanagan; le Comité demande au gouvernement d'annuler le projet de cession et d'en informer la Chambre.

Pour en venir à mes questions, je vais commencer par M. Huebert.

Le fait que le gouvernement est en train de réexaminer sa position au sujet de l'achat de F-35 a été largement diffusé. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de notre frontière et de notre souveraineté. Je crains que l'abandon des F-35 ne compromette la réputation du Canada auprès de ses alliés.

Qu'en pensez-vous?

Robert Huebert: Je suis tout à fait d'accord.

Voyez-le du point de vue du processus décisionnel dont nous avons été témoins — les discussions sur la réouverture d'un débat et l'abandon d'une décision qui semble déjà prise. N'oubliez pas que nous avons lancé un appel d'offres et que le F-35 a été préféré au Gripen. Et voilà qu'on inverse les choses, semble-t-il. La raison en serait la situation provoquée par une administration américaine très déstabilisante. Il y aurait des considérations économiques, mais cela ne tient pas compte des ramifications stratégiques.

D'après tous les examens effectués par l'Aviation royale canadienne, c'est le F-35 qui répond le mieux à la menace stratégique. Évidemment, pour le dire sans détour, cette menace vient des Russes, et probablement des Chinois, mais le F-35 représente un système de systèmes. C'est ce que cela veut dire quand on parle de cinquième génération. L'époque des combats aériens à l'ancienne et de la guerre tactique existe toujours, et c'est là que le Gripen est probablement un très bon appareil. Mais, pour le type de menace que le Canada devra affronter sur le continent nord-américain, d'après les observations de tous — dont l'ancien chef de l'Aviation royale canadienne et Billie Flynn, l'un des plus grands experts en la matière —, le F-35 est la réponse qui convient. À mon avis, il serait très problématique et troublant de préférer au F-35 une technologie qui ne sécurisera pas nos frontières.

• (1150)

Dane Lloyd: Monsieur Huebert, le gouvernement est en train de faire passer la Garde côtière sous la tutelle de la Défense nationale. On sait que ces navires ne sont pas armés de force cinétique. Qu'arriverait-il si l'on envoyait des navires non armés vers le nord sans soutien aérien en cas de retard dans l'achat des F-35 ou d'autres avions de chasse?

Robert Huebert: Eh bien, la question est de savoir si nous les équiperons suffisamment pour qu'ils puissent faciliter les activités de nos hélicoptères, car, ne l'oubliez pas, cela donne à la Garde côtière la capacité d'avoir une plus grande portée dans ce contexte. Maintenant, vous demandez s'il est risqué d'envoyer des navires de la Garde côtière dans le nord quand nous n'avons pas de soutien aérien suffisant pour les protéger. N'oubliez pas que le NORAD, malgré les difficultés auxquelles nous faisons face avec les Américains, continue de fonctionner à un très haut niveau de performance.

Si nous devons nous trouver dans une situation cinétique, c'est-à-dire devant une attaque réelle au-dessus du continent nord-américain, la protection américaine entrerait de nouveau en jeu.

Qu'est-ce que cela signifierait pour la Garde côtière? Elle serait là en raison de sa capacité, de son orientation encore plus axée sur la sécurité et, évidemment, des observations et des flux de données — tout ce que le projet de loi C-12 propose et tout ce que permet le transfert au ministère de la Défense nationale. Tout cela fera partie de ce système, mais vous dites que...

Le président: Je suis désolé, monsieur Huebert, mais votre temps de parole est écoulé. Nous pourrions peut-être revenir sur cette question un peu plus tard.

[Français]

Monsieur Ramsay, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jacques Ramsay: Merci, monsieur le président.

Monsieur Huebert, le projet de loi C-12 semble vous inquiéter en ce sens qu'il n'y aura peut-être pas les moyens nécessaires pour assurer ce qui y est prévu. Or, disons-le honnêtement, un projet de loi ne contient pas de dispositions financières. Ce sont deux choses complètement différentes.

Ai-je raison ou non?

[Traduction]

Robert Huebert: Vous avez raison, la décision finale est en effet prise dans le cadre du budget pour financer ces aspects. Ce qui me préoccupe est d'ordre holistique. Nous élaborons souvent de très bonnes lois qui nous donnent des moyens ou des cadres pour agir, mais il faut ensuite financer suffisamment les organismes chargés

de leur application. C'est en cours, et il n'y a rien de précis que l'on puisse inscrire dans la loi pour vraiment y remédier. La question est celle de la qualité de l'intégration. Étant donné qu'on resserre les frontières, est-ce qu'on veille à ce que la GRC ait suffisamment de moyens? On en revient à ce que disait M. Lackenbauer au sujet de la rareté de la GRC et d'autres mesures dans le Nord. Aurons-nous cette capacité de mise en œuvre? C'est toujours l'un des obstacles complexes quand on cherche à améliorer la sécurité frontalière.

[Français]

Jacques Ramsay: Je suis un peu surpris de votre commentaire, puisque la Garde côtière canadienne va maintenant dépendre du ministère de la Défense nationale, lequel vient de se voir attribuer un budget de 9 milliards de dollars pour sa stratégie d'approvisionnement. Je pense que ça augure assez bien. Dans ce contexte, je m'explique un peu mal votre inquiétude. Je pense que le gouvernement a bien ficelé le tout, alors il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour l'instant.

[Traduction]

Robert Huebert: Le problème est de savoir si on donne suite. Cela nous renvoie à 2017 et à la politique de défense du Canada intitulée « Protection, Sécurité, Engagement ». N'oubliez pas que l'un des principaux éléments de cette politique, au-delà de ce qu'elle a fait en matière de sécurité, était qu'elle serait, disait-on, intégralement chiffrée et intégralement financée. On sait que cela n'a pas été le cas, entre autres à cause de la COVID-19 qui s'est déployée tout de suite après, mais nous avons de la difficulté à donner suite aux bons plans que nous élaborons en les finançant.

Autrement dit, oui, nous promettons 9 milliards de dollars. Nous promettons 83,1 milliards de dollars de plus pour les cinq prochaines années. La question est de savoir si on a prévu de donner suite. C'est toujours ce qui m'inquiète compte tenu de ce que j'observe depuis longtemps.

[Français]

Jacques Ramsay: Vous étiez également inquiet du fait que la Garde côtière canadienne n'avait peut-être pas les moyens de mettre en œuvre sa mission. Or, je vous rappelle que la Garde côtière canadienne travaille souvent avec la Gendarmerie royale du Canada, Parcs Canada et Transports Canada. Elle peut aussi compter sur des agents de Sécurité publique Canada, de Ressources naturelles Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada. Il est important de comprendre que la Garde côtière canadienne travaille en collaboration avec d'autres agences et que, de ce fait, elle aura les moyens de faire appliquer la loi.

Avez-vous des inquiétudes à ce chapitre?

• (1155)

[Traduction]

Robert Huebert: C'est vrai. Ce que vous dites est déjà une sorte de réponse, car nous avons les installations nécessaires. Autrement dit, c'est exactement de cette façon que la Garde côtière a dû fonctionner jusqu'ici. Elle doit s'assurer que les organismes chargés d'appliquer la loi pour les éléments qui lui incombent... Il faut aller chercher ces gens. Il faut avoir suffisamment d'effectifs sur le terrain pour que, quand la Garde côtière se rend, par exemple, dans une région nordique, la GRC et les agents de soutien à la frontière embarquent eux aussi. On en revient toujours au fait qu'il faut des gens sur place et qu'il faut financer cette capacité.

Ce que vous dites est très important, mais ce n'est pas ce qui est arrivé par le passé, je le crains.

[Français]

Jacques Ramsay: Il y a déjà l'engagement d'embaucher 1 000 nouveaux agents à l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi qu'à la Gendarmerie royale du Canada.

Professeur Lackenbauer, vous avez parlé de...

Le président: Je suis désolé, monsieur Ramsay, je suis vraiment un casse-pied, mais nous allons devoir passer à la prochaine personne.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Dufresne, pour que ce soit clair, pourriez-vous faire parvenir aux membres du Comité les modifications précises que vous voudriez voir apporter au projet de loi C-12, un peu comme vous l'avez fait pour le projet de loi C-8?

Ça faciliterait notre travail et celui du personnel de la Chambre, car, comme vous l'avez vu, nous n'avons pas beaucoup de temps pour réfléchir aux amendements que nous aimerions déposer.

Avez-vous le temps de faire ça?

Philippe Dufresne: Ça va nous faire plaisir de vous envoyer ça.

Claude DeBellefeuille: D'accord, merci beaucoup.

Monsieur Huebert, continuons notre discussion très intéressante sur la Garde côtière canadienne.

On parle beaucoup de l'Arctique, mais, comme vous l'avez dit, beaucoup de choses transitent par le sud pour ensuite aller vers le nord. Je suis une députée du Sud du Québec et, effectivement, je constate qu'il y a beaucoup de contrebande d'armes et de tabac ainsi que de traite des personnes dans le coin d'Akwesasne et du lac Saint-François, dans la Voie maritime du Saint-Laurent et près de l'État de New York. On voit que c'est une plaque tournante.

Pensez-vous que la Garde côtière canadienne devrait aussi y déployer des effectifs, en collaboration avec les unités maritimes de la GRC, pour assurer la sécurité des frontières maritimes dans ce coin névralgique du Québec, qui est très passant depuis de nombreuses années?

Croyez-vous aussi que nous ne devrions pas mettre toutes nos ressources dans l'Arctique et en garder un peu pour le Sud du Québec?

[Traduction]

Robert Huebert: Eh bien, votre question fait clairement suite à celle de votre collègue, à savoir comment assurer l'application de la loi maintenant que nous donnons à la Garde côtière une plus grande capacité en matière de sécurité? En fait, la Garde côtière a fait exactement ce que vous souhaitiez pour les Grands Lacs. Nous travaillons avec les Américains. Les relations sont bonnes à cet égard. Cependant, vous et votre collègue avez mis le doigt sur le problème, à savoir: avons-nous la capacité nécessaire pour permettre à la Garde côtière de fonctionner au quotidien? Vous avez tout à fait raison, on s'intéresse actuellement au Nord, mais cela n'enlève rien au fait que la Garde côtière joue un rôle important sur les côtes Est et Ouest, mais aussi sur les Grands Lacs. En fait, elle pourrait régler certains des problèmes que vous soulevez.

Il faut se demander si elle a l'infrastructure et les effectifs nécessaires et s'il y a suffisamment d'agents de la GRC pour s'y intégrer. On peut supposer que cette nouvelle orientation, outre le projet de loi C-12 et le passage au MDN, lui permettra d'agir, mais dans le cadre de cet aperçu stratégique, je dirais que c'est devenu si important que nous envisageons maintenant de lui donner la capacité d'agir.

[Français]

Le président: Merci beaucoup pour cet échange.

Monsieur Au, vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1200)

[Traduction]

Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC): Merci beaucoup.

Compte tenu de mes lectures et de votre exposé, je m'inquiète beaucoup de la sécurité dans l'Arctique. Il faut notamment se demander si nous avons ou non la capacité d'évaluer le risque. Comme j'ai peu de temps, je vais poser toutes mes questions en même temps.

La première question est la suivante: quel est le niveau de risque d'après vous? Élevé, modéré ou faible? Deuxièmement, où et quel est le maillon le plus faible en matière de sécurité dans l'Arctique? Troisièmement, qu'est-ce qui, dans le projet de loi C-12, n'a pas été abordé concernant la sécurité dans l'Arctique?

P. Whitney Lackenbauer: Je vais revenir au projet de loi C-12 et à ce qui a peut-être dévié de la discussion. L'article 41.1 précise que la Garde côtière « peut recueillir, analyser et communiquer de l'information et du renseignement ». On parle d'application de la loi ici. Je ne pense pas que cela s'inscrive dans la portée du projet de loi C-12.

Pour répondre d'abord à votre deuxième question, c'est dans le partage d'information qu'il y a des lacunes. Il y a des cloisons entre les ministères et organismes et entre les paliers de gouvernement, et nous sommes incapables d'intégrer l'information fournie par les experts communautaires en la matière. La Garde côtière est déjà présente dans nos eaux arctiques et dans notre espace aérien arctique. Elle observe déjà des choses qui pourraient être intégrées à un tableau du renseignement plus complet.

Ce que je vois dans le projet de loi C-12, avec les modifications à la Loi sur les océans, c'est qu'il permet en fait l'harmonisation et une meilleure consolidation des activités en cours. Selon moi, il s'agit de comprendre les mouvements des navires qui nous intéressent.

Nous sommes souvent aux prises avec des problèmes de souveraineté quand de gros navires commerciaux exercent un droit de passage que ne leur accordent pas les lois canadiennes. Nous avons la capacité de détecter beaucoup de petits navires à l'aide de différents systèmes, mais nous n'avons pas la capacité de rassembler toute cette information. Il s'agit donc de respecter les mandats actuels de l'ASFC et de la GRC en matière d'application de la loi. L'ASFC limite évidemment ses interventions aux points d'entrée, mais la GRC a la prérogative de faire enquête et de procéder à des arrestations dans nos eaux intérieures et territoriales. On peut dire très justement que la Garde côtière n'est qu'un élément de cet ensemble.

Ce que le projet de loi C-12 fait très bien, c'est leur donner la capacité d'échanger des renseignements plus rapidement, à la vitesse de la nécessité, pour obtenir un tableau opérationnel commun plus complet. À mon avis, c'est un catalyseur essentiel pour tout ce qui en découle.

Chak Au: Et ma troisième question? Qu'est-ce qui n'est pas abordé?

P. Whitney Lackenbauer: Je pense que ce sont les éléments de suivi. Ce sont les instruments nécessaires pour passer, en quelque sorte, à cette couverture législative supérieure. Cela garantit que les différents ministères et organismes disposent des systèmes leur permettant de partager cette information, et, en cas de problèmes liés à la chaîne de contrôle — par exemple, pour les éléments d'application de la loi —, ceux-ci sont protégés. Cela permet aussi aux systèmes de communiquer entre eux.

C'est là, je crois qu'il est question d'un budget pour l'acquisition de nouvelles capacités, de nouvel équipement ou de nouveau matériel. Une bonne partie des investissements à court terme peut être obtenue simplement en s'assurant que les systèmes communiquent entre eux et en croisant nos différents systèmes d'information.

Chak Au: Dans ce cas, êtes-vous certain que le projet de loi C-12 le faciliterait?

P. Whitney Lackenbauer: Je crois qu'il crée les conditions propices. J'estime que cette mesure législative est nécessaire. C'est la première étape. Pour la suite, il faudra élaborer des politiques et des programmes permettant sa mise en œuvre.

Il est utile ici, pour la discussion, de rappeler que, en confiant la responsabilité de la Garde côtière au ministre de la Défense nationale tout en conservant son identité d'organisme civil opérationnel, on ouvre des possibilités de synchronisation, d'harmonisation et d'optimisation des ressources, permettant que tout le travail effectué par Recherche et développement pour la défense Canada et par le ministère de la Défense nationale pour les systèmes puisse aussi être partagé plus rapidement avec la Garde côtière.

Chak Au: Je vois.

Mon autre question s'adresse à M. Huebert.

Quelle est notre capacité actuelle de prévenir l'infiltration de pays étrangers vers le Canada par l'Arctique? Quelles ont été les répercussions sur les communautés de la diaspora au Canada? Avez-vous des réflexions à ce sujet?

• (1205)

Robert Huebert: C'est l'une des questions essentielles.

Vous avez demandé à M. Lackenbauer ce qu'il considérerait comme l'une des principales menaces. J'ai entendu le chef du SCRS parler tout récemment des activités d'infiltration observées dans le Nord, et il a précisé certaines de ses préoccupations à l'égard de la Russie et de la Chine. C'est l'un des problèmes auxquels on est confronté quand on essaie de se faire une idée de la gravité ou de la sous-estimation de cette menace. Nous, de l'extérieur, n'avons pas accès à l'information. Autrement dit, le directeur du SCRS est beaucoup mieux placé pour comprendre ce qui se passe effectivement.

Quand il s'est exprimé — la semaine dernière, je crois —, il a parlé publiquement de l'implication d'États étrangers. Et je pense alors à ce que disait le rapport Hogue au sujet de l'ingérence politique. Quand je relie ces deux éléments, je suis personnellement enclin à penser que nos adversaires sont de plus en plus actifs. Dans

quelle mesure peut-on le constater? Malheureusement, je ne peux pas répondre à votre question. Je n'ai tout simplement pas accès à ce niveau d'information.

[Français]

Le président: Merci beaucoup pour cet échange, monsieur Au.

Madame Acan, vous avez la parole pour cinq minutes.

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

C'est un plaisir de vous revoir aujourd'hui, monsieur Huebert.

Hier, nous faisons une comparaison entre le F-35 et le Gripen. De mon côté, la comparaison portait sur les coûts d'acquisition et d'exploitation de ces deux avions de chasse.

Alors que le monde adopte rapidement des systèmes aériens sans équipage, nous avons entamé aujourd'hui une discussion au cours de laquelle la question des F-35 a été soulevée. On vient de me dire que ces drones ont des capacités de combat, mais aussi d'investigation et de recherche, et je crois que vous conviendrez avec moi qu'ils seront un atout de plus, avec les hélicoptères, pour appuyer notre Garde côtière.

C'est ce que j'avais à dire à ce sujet.

Ma question s'adresse à vous et à M. Lackenbauer, et elle porte sur l'harmonisation stratégique avec les alliés.

Dans la partie 4 du projet de loi C-12, la Loi sur les océans permettrait à la Garde côtière canadienne de participer aux patrouilles de sécurité maritime. Cela comprend les opérations de surveillance frontalière, ainsi que la collecte et l'analyse de données confidentielles.

Puisque la participation de la Garde côtière aux activités de sécurité et de renseignement est conforme aux activités des partenaires du Groupe des cinq, dont font partie les États-Unis, en quoi ce mécanisme législatif officiel améliorerait-il la coopération bilatérale et l'échange de données confidentielles dans le cadre de la lutte contre les menaces maritimes transnationales?

Robert Huebert: C'est un plaisir de vous revoir deux jours de suite.

Merci beaucoup de votre réflexion.

Ce que le projet de loi C-12 va permettre, puisque, comme l'a dit M. Lackenbauer, il consolide la Garde côtière et son habilité à se concentrer sur... Nous avons déjà une très bonne collaboration, notamment avec les Américains et leur garde côtière. Notre Garde côtière et celle des Américains en Alaska sont presque siamoises, pourrait-on dire, et elles ont réussi à éviter toute l'incertitude politique que Trump a créée jusqu'ici.

Cette mesure législative consolide donc la capacité de participation de la Garde côtière. En fait, elle définit son mandat, et je suppose que vous constaterez une évolution, surtout avec les Américains, dans la façon dont on peut partager l'information en matière de sécurité.

Si le projet de loi C-12 est correctement mis en œuvre — et nous voilà de nouveau devant cet enjeu —, il est évident que nous voudrions notamment, avec les Américains et les trois autres membres du Groupe des cinq, examiner comment effectivement partager des renseignements encore plus sensibles en matière de sécurité, qui auraient pu être auparavant réservés à l'État. Je crois que cela ouvre la voie à une très bonne collaboration.

P. Whitney Lackenbauer: Je vous remercie également de la question.

Je crois qu'il y a là une véritable occasion à saisir. Comme l'a dit M. Huebert, nous avons des relations de longue date avec le district de l'Arctique de la garde côtière américaine, l'ex-district 17, notamment en matière d'échange d'information et de formation croisée. Nous avons des façons bien établies d'échanger des renseignements dans le cadre du Groupe des cinq. En créant les conditions nécessaires pour que la Garde côtière puisse contribuer à alimenter le tableau de la situation canadienne, on lui permettra, par extension, d'informer nos alliés. Il existe une réelle possibilité, de concert avec la marine royale danoise, de travailler à la consolidation de ce tableau opérationnel commun dans le détroit de Davis et dans la mer du Labrador.

Dans le cadre du NORAD, le fait de donner à la Garde côtière les moyens d'échanger légalement ses renseignements avec la Marine et avec les Forces armées canadiennes permet plus généralement d'appuyer la mission de veille maritime en Amérique du Nord. Par extension, toujours dans le cadre de l'OTAN, compte tenu de l'intérêt grandissant pour l'Arctique et du soutien désormais très clair du Canada à l'égard de la participation de l'OTAN aux enjeux arctiques, c'est vraiment l'occasion de tirer parti de tous les instruments de notre puissance nationale et de notre influence pour y contribuer, et nos alliés nous en seront très reconnaissants.

• (1210)

Sima Acan: Merci beaucoup à vous deux.

Vous pouvez tous les deux répondre à cette question également.

Y a-t-il des pratiques exemplaires ou des leçons que nous ont apprises des partenaires étrangers attestant que des gardes côtières ont obtenu des pouvoirs semblables, par exemple pour la conduite de patrouilles de sécurité ou la collecte, l'analyse et le partage de renseignements? Dans l'affirmative, comment ces mesures ont-elles amélioré la sécurité maritime sur leurs territoires?

Peut-on commencer par vous, monsieur Lackenbauer?

P. Whitney Lackenbauer: Il existe différentes modalités. Aux États-Unis, la garde côtière joue un rôle très direct dans l'application de la loi. En vertu de l'article 14 USC 522, la garde côtière américaine est habilitée à appliquer les lois fédérales en haute mer et dans les eaux américaines pour lutter contre le trafic de drogue, l'immigration illégale et les infractions environnementales. Je ne pense pas que le Canada aille aussi loin avec sa Garde côtière, mais je crois que nous pouvons tirer des éléments utiles des pratiques exemplaires de son homologue américaine.

En tout cas, je ne crois pas que nous étendrons certaines de leurs pratiques en haute mer à l'extérieur de nos eaux intérieures ou territoriales. Cela dit, nous pouvons examiner les instruments et les types de formation et de capacités élaborés pour appliquer les lois américaines.

Compte tenu, plus généralement, de ce que font nos alliés nordiques pour intégrer leurs gardes côtières à leur position globale en

matière de défense et de sécurité sur leur territoire, nous sommes incités à resserrer nos liens avec ces alliés, non seulement pour en tirer des leçons, mais aussi pour partager certaines de nos propres pratiques exemplaires.

Le président: Je suis désolé, mais c'est tout le temps dont nous disposons pour poursuivre cette excellente discussion.

[Français]

Messieurs Dufresne, Chénier, Huebert et Lackenbauer, je vous remercie de votre participation aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne journée.

Nous allons suspendre la réunion pendant quelques minutes, après quoi nous entamerons la deuxième heure.

• (1210)

(Pause)

• (1215)

Le président: Nous reprenons la séance.

Nous allons commencer cette deuxième heure de la rencontre en souhaitant la bienvenue à nos deux invités: M. Brian Sauvé, président de la Fédération de la police nationale, et M. Mark Weber, président national du Syndicat des douanes et de l'immigration.

Monsieur Sauvé, vous disposez de cinq minutes pour faire votre allocution d'ouverture.

[Traduction]

Brian Sauvé (président, Fédération de la police nationale): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je vous remercie de l'invitation. Je m'appelle Brian Sauvé. Je suis président de la Fédération de la police nationale, qui est le syndicat représentant environ 20 000 membres de la GRC au Canada et à l'étranger. Nos membres travaillent sans relâche pour lutter contre certaines des menaces les plus urgentes en matière de sécurité publique au Canada, dont le crime organisé transnational, les cybermenaces, la criminalité financière, le trafic de drogues illicites, le passage de clandestins et toutes les formes d'activités criminelles transfrontalières.

Le projet de loi C-12 arrive à un moment crucial où les collectivités font face à des préjudices croissants qui exigent une réponse ferme de la part des forces de l'ordre. La FPN appuie l'objectif général du projet de loi, qui vise à renforcer la sécurité frontalière du Canada. Nous appuyons également les objectifs de lutte contre le crime organisé transnational, le trafic illégal de fentanyl et les activités financières illicites. Cependant, malgré leur importance, les modifications législatives ne produiront pas à elles seules les résultats complets auxquels s'attendent les Canadiens. Pour être fructueux, le projet de loi doit être accompagné de trois éléments principaux, à savoir du personnel et des ressources suffisants, des instruments opérationnels et d'approvisionnement efficaces, et un meilleur partage de l'information entre le Canada et les États-Unis et entre les administrations.

Aujourd'hui, je vais me concentrer sur trois éléments importants du projet de loi C-12. Le premier est l'échange d'information et la coordination du renseignement. Devant les menaces complexes du contexte actuel, l'échange d'information efficace entre les organismes d'application de la loi est l'un des moyens les plus puissants d'assurer la sécurité des collectivités. Le projet de loi C-12 confère aux agents de la GRC le pouvoir plus clair de partager du renseignement opérationnel avec des partenaires internes et étrangers. L'une des dispositions que la FPN appuie sans réserve est la collecte et l'échange d'information sur les déplacements des délinquants sexuels par l'entremise de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, qui harmonise les pratiques canadiennes avec celles des États-Unis. En 2022 seulement, le Canada a reçu 149 avis de déplacement de délinquants sexuels des États-Unis. Cela a permis à nos agents de prendre des mesures proactives pour protéger les collectivités et prévenir les préjudices.

Le projet de loi C-12 reconnaît également officiellement les fonctions de sécurité et de renseignement de la Garde côtière canadienne. Cela permettra aux équipes de la sûreté maritime de la GRC d'avoir accès plus facilement et en temps et lieu à du renseignement juridiquement étayé et de dresser un meilleur tableau de la situation.

Le point suivant concerne le trafic de substances illicites et d'armes à feu. Ce trafic continue de menacer la sécurité publique et d'alimenter le crime organisé partout au Canada. La crise des opioïdes et la prolifération du fentanyl ont dévasté des collectivités, pendant que les trafiquants profitent des lacunes aux frontières pour faire entrer au pays des drogues et des précurseurs chimiques. Les mesures du projet de loi C-12 visant à accélérer le classement du fentanyl et de ses précurseurs sont essentielles, car elles donnent aux organismes d'application de la loi les moyens nécessaires pour intercepter plus rapidement ces substances. Il faut cependant renforcer le suivi au pays et rétablir les pouvoirs de Postes Canada pour éliminer les échappatoires et protéger les collectivités.

Le dernier point a trait au blanchiment d'argent. Le projet de loi prévoit des mesures importantes pour lutter contre la criminalité financière en renforçant le cadre canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et en augmentant les sanctions à un maximum de 20 millions de dollars pour les infractions graves, mais il ne tient pas compte du fait que l'extension du flux de données ne sera efficace que si les unités de lutte contre la criminalité financière de la GRC disposent de ressources suffisantes en effectifs, en formation et en technologie pour analyser ce nouveau type de renseignement et agir en conséquence.

Le projet de loi C-12 va dans la bonne direction. Le gouvernement s'est récemment engagé à embaucher 1 000 nouveaux agents pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité publique, et c'est positif, mais ce n'est qu'un début. Pour répondre pleinement aux besoins du Canada à cet égard, il faut que ces 1 000 nouveaux agents soient des agents assermentés de la GRC, et il faut prévoir un plan de dotation pluriannuel exhaustif. Des moyens et des technologies modernes sont également essentiels. Il faut absolument investir dans des drones, des hélicoptères et des systèmes aéroportés téléguidés le long de la frontière canado-américaine pour améliorer la surveillance, la détection et l'intervention rapide, à l'appui direct des initiatives du projet de loi C-12.

La FPN est tout à fait en faveur de l'adoption rapide du projet de loi C-12, mais nous sommes déçus que certaines dispositions de l'ancien projet de loi C-2, comme les modifications à la Loi sur la

Société canadienne des postes et les dispositions relatives à l'accès légal, aient été supprimées. À défaut de pouvoir retenir proactivement le courrier suspect, les agents de la GRC se heurtent à des obstacles importants quand il s'agit d'intercepter des drogues illicites. Il est également grand temps que le Canada mette en place un régime d'accès légal comparable à celui de nos homologues.

• (1220)

Une réforme législative, des moyens modernes et des ressources suffisantes doivent aller de pair. Ce n'est que grâce à cette perspective globale que nous pourrions réagir efficacement à l'évolution des enjeux auxquels les Canadiens font face aujourd'hui en matière de sécurité publique.

Le président: Excellent. Merci, monsieur Sauvé.

Monsieur Weber, vous avez cinq minutes.

Mark Weber (président national, Syndicat des douanes et de l'immigration): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner dans le cadre de votre étude du projet de loi C-12.

À titre de président national du Syndicat des douanes et de l'immigration, je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour représenter le personnel frontalier du Canada.

Comme son titre l'indique, le projet de loi C-12 propose un certain nombre de mesures visant à renforcer le système frontalier et d'immigration du Canada. Sur papier, certaines de ces mesures sont effectivement positives. Un excellent exemple en est le libellé de la Loi sur les douanes, qui obligerait les exploitants commerciaux à permettre aux agents des services frontaliers d'entrer dans des installations pour inspecter les produits d'importation et d'exportation. L'aspect exportation manquait dans la loi actuelle, et c'est un ajout appréciable.

Concrètement, le fait est que, même si l'Agence des services frontaliers du Canada dispose déjà du pouvoir d'inspecter des produits d'importation, elle est rarement en mesure d'y procéder dans le cas de certains modes, comme les activités ferroviaires, en raison d'un manque patent de personnel, mais aussi d'un manque d'installations.

Le gouvernement fédéral a clairement indiqué que l'embauche de 1 000 agents supplémentaires était une priorité, et nous sommes très heureux de cette première étape, mais le projet de loi C-12 souligne encore une fois à quel point il est essentiel de compter sur un personnel suffisant pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la frontière.

Des effectifs suffisants doivent également être la pierre angulaire de procédures d'immigration bien rodées, sûres et équitables, notamment au regard des demandes d'asile. Le projet de loi C-12 vise à accélérer le traitement des demandes d'asile pour réduire les longs délais et les arriérés, mais il faut rappeler que, si notre système frontalier ne souffrait pas depuis de nombreuses années d'une pénurie systématique de personnel, ces longs délais et ces arriérés, et donc les pressions en vue de réaliser des gains d'efficacité, seraient probablement beaucoup moins importants.

C'est particulièrement important compte tenu de la façon dont l'ASFC gère la frontière depuis le début de son histoire ou presque. Les gains d'efficacité obtenus par la direction de l'ASFC entraînent presque toujours une détérioration de la sûreté et de l'intégrité de nos procédures frontalières. Nous l'avons constaté dans le traitement des voyageurs, qui cherchent maintenant à entrer au Canada au moyen de machines automatisées sans interaction réelle avec des agents.

En dehors du projet de loi C-12, nous le constatons déjà dans le traitement de certaines demandes d'asile, puisque la procédure d'accueil simplifiée de l'Agence, appelée « une étape », permet aux demandeurs de passer beaucoup moins de temps à interagir de façon significative avec des agents, avec pour résultat une sécurité réduite pour des raisons de commodité.

Les interactions entre les agents et quiconque cherche à entrer au pays, qu'il s'agisse de voyageurs ou de demandeurs d'asile, constituent un élément fondamental de la sécurité frontalière. Ces interactions permettent de recueillir de meilleurs renseignements et de reconnaître les caractéristiques et les signaux d'alerte qui auraient autrement échappé à la vigilance des agents, et ainsi de s'assurer que tout problème potentiel est détecté rapidement et qu'il n'exercera pas plus de pression sur le système ultérieurement.

Ce qui est crucial, c'est que les agents d'expérience ont la formation nécessaire pour se frayer efficacement un chemin dans des procédures complexes sans compromettre la sécurité, et pourtant, trop souvent, l'ASFC préfère se débarrasser d'agents d'expérience, comme elle le fait actuellement avec près de 200 agents qui ne peuvent pas porter une arme à feu, érodant à la fois sa mémoire institutionnelle et sa capacité de maintenir un contact direct avec les personnes qui transitent par nos frontières.

La conclusion est claire. Pour assurer la sécurité et l'intégrité de notre frontière et des procédures qui y sont associées, il faut commencer par avoir des effectifs suffisants. Sans cela — l'élément humain —, aucun projet de loi ne peut vraiment régler les problèmes frontaliers à long terme.

Je vous remercie et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1225)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Weber.

Monsieur Caputo, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Frank Caputo: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence.

Monsieur Sauv , le gouvernement a promis 1 000 nouveaux agents   la fronti re. Combien en a-t-on effectivement embauch ?

Brian Sauv :   ce que je sache, le budget n cessaire   l'embauche de ces 1 000 personnes n'a  t  approuv  que la semaine derni re. Donc, toujours   ma connaissance, personne n'a  t  embauch . Un plan de dotation pluriannuel... Je sais que la division D p t est en train d'intensifier ses activit s. Elle augmente sa capacit  pour l'an prochain dans l'attente d'un plus grand nombre de stagiaires.

Frank Caputo: Monsieur Weber, au sujet de la m me promesse, je vous pose la m me question: combien a-t-on embauch  de personnes?

Mark Weber: Je vais vous donner la m me r ponse: z ro jusqu'  maintenant, mais il est encore t t.

Frank Caputo: Oui.

Sauf erreur de ma part, l'ASFC enregistre actuellement un taux d'attrition de 500   600 agents par an. N'est-ce pas?

Mark Weber: Effectivement.

Frank Caputo: Nous n'aborderons pas le sujet pour l'instant, mais il y a des pr occupations importantes concernant la mentalit  et les raisons pour lesquelles ce chiffre est assez  lev .

Si j'ai bien compris, la promesse d'embaucher les 1 000 agents tient compte des niveaux actuels de formation, de recrutement, etc. Autrement dit, si nous embauchons ces 1 000 nouveaux agents, le taux d'attrition, m me si l'ASFC maintient ses niveaux actuels, ne permettra pas d'augmenter le nombre effectif de nouveaux agents, puisque le taux d'attrition compense le nombre de gens qui suivent votre formation.

N'est-ce pas?

Mark Weber: C'est exact. Il y aurait tr s peu d'augmentation, en effet.

Frank Caputo: Tr s bien.

Dans l' tat actuel des choses, le gouvernement peut promettre 1 000 agents, mais il n'a pas l'infrastructure de formation n cessaire pour atteindre l'objectif de 1 000 personnes.

N'est-ce pas?

Mark Weber: En effet. Il est vrai que nous avons besoin d'une nouvelle installation de formation ou d'un agrandissement de l'installation actuelle.

Frank Caputo:   votre connaissance, a-t-on pr vu un budget   cet  gard ou quelque chose de ce genre?

Mark Weber:   ma connaissance, non.

Frank Caputo: On nous dit qu'il y aura 1 000 nouveaux agents. Le taux d'attrition ne le permet pas et la formation non plus, mais ces gens vont venir quand m me. D'accord.

Je vous ai d j  parl , je crois, monsieur Weber, de l'emploi d' tudiants dans les a roports. Les  tudiants ont trois semaines de formation. Quelle est la dur e de formation d'un agent?

Mark Weber: C'est un programme de 18 semaines   Rigaud, suivi d'une ann e d'apprentissage.

Frank Caputo: Un  tudiant suit une formation de trois semaines, dont l'une porte sur le recours   la force. N'est-ce pas?

Mark Weber: Oui, je crois.

Frank Caputo: Je ne veux pas d nigrer les  tudiants. Ils font de leur mieux, et c'est une exp rience formidable pour eux.

Dans certains a roports — comme Montr al ou Vancouver —, je n'ai pas les statistiques devant moi, mais les  tudiants sont le premier contact dans environ 20 % des cas.

Exact?

Mark Weber: Je dirais que ce chiffre est peut- tre plus  lev , mais oui, c'est beaucoup.

Frank Caputo: Il n'y a généralement pas moyen de faire la différence — à moins d'être très attentif et de savoir vraiment ce qu'on cherche — entre un étudiant et un agent pleinement formé.

Toujours exact?

Mark Weber: Aucun moyen, non.

Frank Caputo: Donc une personne ayant suivi une formation de trois semaines est postée à notre frontière et décide si quelqu'un entre ou sort et s'il représente une menace pour la sécurité.

Encore exact?

Mark Weber: C'est exact, oui.

Frank Caputo: Cela ne vous inquiète-t-il pas?

Mark Weber: Certains de nos meilleurs agents ont commencé comme étudiants dans le cadre du PFETE. Ils travaillaient aux côtés d'un agent. Ils étaient encadrés. Cela faisait partie d'un programme leur permettant d'acquérir de l'expérience et de voir si c'était un domaine dans lequel ils voudraient faire carrière. Cela s'est transformé en main-d'œuvre bon marché, sans surveillance. Ils ne travaillent plus avec qui que ce soit.

● (1230)

Frank Caputo: J'ai été agent de libération conditionnelle d'abord comme étudiant. J'ai été encadré, puis finalement embauché à titre permanent.

Je suis sidéré de voir qu'une personne ayant probablement tout juste deux semaines de formation puisse prendre des décisions sur ce qui pourrait être un enjeu de sécurité nationale, par exemple, en déterminant si telle ou telle personne constitue une menace pour la sécurité.

Est-ce qu'on ne s'inquiète pas, en général, du fait qu'une personne ayant si peu d'expérience prenne des décisions assez lourdes de conséquences?

Mark Weber: C'est effectivement une préoccupation très courante parmi nos agents.

Frank Caputo: Le gouvernement a-t-il déjà réagi à cette préoccupation?

Mark Weber: À ma connaissance, non. Nous l'avons fait valoir auprès de notre employeur, en vain.

Frank Caputo: Vous avez parlé de « main-d'œuvre bon marché ». D'après vous, est-ce que c'est ce qui incite le gouvernement à agir ainsi?

Mark Weber: Je ne vois pas d'autre raison de placer, dans certains cas, plus d'étudiants aux points d'entrée que d'agents des services frontaliers à temps plein.

Frank Caputo: Pardon?

Mark Weber: Oui. Il est tout à fait normal, pendant l'été, dans les grands aéroports — ceux de Pearson et de Vancouver, par exemple —, d'avoir plus d'étudiants que d'agents des services frontaliers.

Frank Caputo: Nous allons embaucher 1 000 nouveaux agents alors que nous ne pouvons même pas doter nos aéroports d'agents, en ce moment même, sans l'aide d'étudiants. Encore une fois, je ne dénigre pas ces étudiants, mais il y a une très grande différence entre un agent pleinement formé et un étudiant. Les étudiants ont un rôle à jouer, mais pas en première ligne de la sécurité.

Mark Weber: Je crois qu'ils devraient être supervisés et que le programme devrait revenir à son esprit initial, comme au début du PFETE.

J'aurais du mal à dénigrer les étudiants, car ils travaillent fort...

Frank Caputo: Effectivement.

Mark Weber: ... et ils font beaucoup d'efforts. Certains de nos meilleurs officiers ont commencé comme étudiants. Mais, dans la situation actuelle, ils font face à des décisions très difficiles et doivent prendre des mesures pour lesquelles ils n'ont pas nécessairement les compétences et l'expérience leur permettant de le faire correctement.

Frank Caputo: Il faut apprendre à ramper avant d'apprendre à marcher, et je crois que c'est la bonne analogie ici. Il ne faut pas manquer de respect aux étudiants. Ils travaillent fort et acquièrent une expérience précieuse, mais je suis profondément troublé par le fait qu'il y a parfois plus d'étudiants sur la ligne de front que d'agents dûment formés.

Juxtaposons ce fait à la promesse de former 1 000 agents, alors que ce nombre sera compensé par l'attrition et que nous n'avons pas d'installations de formation. Somme toute, la situation est sombre pour les agents de l'ASFC.

N'êtes-vous pas d'accord?

Le président: Je suis désolé, mais c'est tout le temps dont nous disposons. Il y aura d'autres occasions de revenir sur ce sujet ou sur d'autres.

C'est au tour de la députée Dandurand.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins d'être avec nous aujourd'hui pour nous donner leur perspective sur ce sujet extrêmement important.

Monsieur Sauvé, vous avez parlé de trois piliers, si je peux m'exprimer ainsi, pour assurer le succès de nos initiatives. En premier lieu, il y a la voie législative. Nous sommes en train d'en parler, et j'aurai plus de questions à vous poser là-dessus par la suite. Pour l'instant, j'aimerais vous parler des deux autres piliers dont vous avez parlé, soit les ressources et les outils. Je comprends votre prudence ou votre réserve à cet égard, mais pensez-vous que les initiatives conjointes du gouvernement, si tout se met en place pour les réaliser, vont répondre à une bonne partie des besoins?

[Traduction]

Brian Sauvé: J'ai beaucoup dit dans mon exposé préliminaire que le projet de loi C-12 est un bon début. Nous en sommes reconnaissants. Il faut commencer quelque part. Si nous ne commençons pas quelque part, nous n'arriverons jamais à rien.

L'embauche de 1 000 agents à la GRC, je le répète, est un bon début. Nous sommes loin du compte, mais c'est un bon début. Ce qui est bien, c'est que nous avons la capacité de former ces 1 000 agents dans un délai assez court.

L'autre élément, évidemment, c'est l'équipement et les technologies nécessaires pour faire le travail. L'une des difficultés de la GRC est actuellement la lenteur et la bureaucratisation du processus d'approvisionnement eu égard à la capacité de se doter de moyens opérationnels, vitaux et efficaces pour mener à bien sa mission d'assurer la sécurité des Canadiens. Ces processus d'approvisionnement prennent parfois des années et dépendent parfois de plusieurs gouvernements.

C'est un bon début. Il faut continuer de faire pression pour obtenir des résultats et faire respecter le mandat.

Marianne Dandurand: Merci.

Je suis désolée. J'étais en train de mettre mon casque d'écoute pour mieux vous entendre, mais j'ai quand même suivi.

Vous avez parlé de la lenteur du processus d'approvisionnement. D'après vous, ce que fait le gouvernement en matière d'approvisionnement pour réduire la bureaucratie et accélérer le processus est-il également un pas dans la bonne direction pour vous aider à régler ces problèmes?

• (1235)

[Français]

Brian Sauvé: Oui, sûrement. Nous avons même fait deux recommandations au ministre responsable à ce sujet. Il y a des exemples évidents de problèmes liés au système d'approvisionnement gouvernemental qui nuisent à la capacité de la GRC d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens.

[Traduction]

C'est un pas dans la bonne direction, un autre, espérons-le.

Marianne Dandurand: Je vous remercie.

Comme députée, ma position sur les trois piliers et les autres sujets dont vous avez parlé est qu'ils font partie des engagements du gouvernement. Ces initiatives iront de l'avant, à mon avis. J'espère que tout se passera bien.

Avez-vous des recommandations? Selon votre lecture de la situation, avez-vous des recommandations sur la façon dont nous pourrions améliorer et accélérer le processus, de l'extérieur?

Brian Sauvé: Oui, nous avons étudié la question.

En fait, l'une des recommandations que nous avons faites au ministre Lightbound, qui est responsable de ce portefeuille est que, si la question est envisagée sous l'angle de la sécurité frontalière, de la sécurité nationale, qui constitue un des mandats de la GRC, le gouvernement pourrait accorder des exemptions qui permettent de contourner le processus d'approvisionnement dans le cas des drones, des hélicoptères et de ce genre d'appareils. Nous serions heureux que ces exemptions soient envisagées, dans certaines circonstances, lorsque cela est justifié.

Marianne Dandurand: Merci.

[Français]

Vous recommandez de déployer des efforts de mobilisation et de sensibilisation plus soutenus pour renforcer la compréhension du public à l'égard de la protection de la vie privée et des réformes entourant les données probantes numériques.

Quel genre de message aimeriez-vous envoyer aux Canadiens en ce qui concerne l'utilisation des données, ou encore au sujet des pouvoirs que le projet de loi C-2 prévoyait initialement donner à

Postes Canada, aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada et à d'autres personnes du gouvernement?

[Traduction]

Brian Sauvé: L'accès légal et Postes Canada sont des points fascinants. Si vous avez entendu les témoins des corps policiers, ils étaient déçus de voir que le projet de loi C-12 supprimait l'accès légal. Cependant, je crois comprendre qu'il est encore envisagé sous des angles différents et qu'il pourrait réapparaître.

L'explosion fulgurante des médias sociaux et de l'intelligence artificielle au cours des trois à cinq dernières années constitue un réel défi. La capacité de souplesse et de modernisation des organismes d'application de la loi chargés de lutter contre les hypertrucages, les cyberfaux et les autres crimes propres à cet univers s'en trouve diminuée.

J'étais dans le clan BlackBerry. Dans une affaire très publique, BlackBerry avait refusé l'accès légal au FBI des États-Unis. Il en va de même avec les fournisseurs de téléphones cellulaires, les téléphones cellulaires, Apple Wallet, Google Wallet, etc. Je soupçonne qu'il sera difficile à l'avenir de faire appliquer la loi sur la cryptomonnaie et les autres stratagèmes de blanchiment d'argent.

Il n'y a pas si longtemps, à la division C du Québec, notre équipe d'application de la loi dans les marchés a saisi 56 millions de dollars en cryptomonnaie. Le défi consiste à déterminer qui en est le propriétaire.

L'accès légal est relativement important et il constituera un pas dans la bonne direction.

[Français]

Le président: Merci beaucoup. C'est tout le temps que nous avons pour ce segment.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma question concerne aussi la GRC.

Une étude parue en 2010 évaluait qu'il faudrait près de 5 000 agents à la GRC pour répondre à ses besoins et lui permettre de bien accomplir son mandat actuel.

Vous n'êtes pas contre le projet de loi C-12. Celui-ci ne vous donnerait pas plus de travail. En fait, il permettrait une meilleure collaboration entre l'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC, ce qui est important.

Beaucoup de témoins nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas être contre la vertu, car le projet de loi C-12 contenait quand même de bonnes mesures pour offrir une sécurité aux Québécois et aux Canadiens. Par contre, ils ont évoqué leurs inquiétudes et leur manque de confiance quant à la façon dont ça allait se réaliser et quant à la rapidité de mise en œuvre du projet de loi. C'étaient ces éléments qui les inquiétaient.

Pour votre part, vos inquiétudes portent sur la lenteur du processus pour que vous puissiez faire de nouvelles acquisitions, qu'il s'agisse d'équipement ou d'outils technologiques, par exemple.

Pouvez-vous nous donner un exemple très concret d'un outil dont vous vous servez tous les jours et dont on n'a pas encore procédé au remplacement? Je veux que vous me donniez un exemple bien concret. Je pense qu'il était question de pistolets.

• (1240)

[Traduction]

Brian Sauv : Pour parler du secteur de Swanton, o  j'habite — il se trouve dans votre circonscription, madame DeBellefeuille —, les postes de commandement mobiles sont autoris s   utiliser des radars infrarouges et des radars thermiques,   d ployer des drones et   employer des op rateurs de drones. Si nous voulions  tendre l'utilisation de postes de commandement mobiles   la fronti re, en particulier dans ce secteur, pour pouvoir recevoir, d ployer...

Les drones que nous utilisons ne disposent pas d'une importante dur e de vol, car leurs piles doivent  tre recharg es fr quemment. L'achat de ces appareils rel ve du processus d'approvisionnement, qui peut  tre tr s long. Les h licopt res Black Hawk, par exemple, que nous utilisons en location temporaire d'une entreprise n'ont pas  t  ach t s par la GRC. Ils sont en location, parce que, si nous d cisions de faire affaire avec ce fournisseur ou d'utiliser cette plateforme de fa on permanente, il faudrait le faire au moyen du processus d'approvisionnement.

L'arme de poing que la GRC utilise en ce moment constitue un excellent exemple. Elle est utilis e depuis 1998. Elle a 27 ans, son cycle de vie est d pass . Elle est inscrite dans un processus d'approvisionnement de remplacement depuis neuf ans, et nous n'avons toujours pas d'option de remplacement pour ce type d'arme particulier.

Voil  des exemples simples de choses qui entravent notre efficacit  op rationnelle.

[Fran ais]

Claude DeBellefeuille: C'est parfait, merci beaucoup.

Nous esp rons que vous serez entendus. Pour pouvoir assurer une meilleure s curit , il faut aussi avoir de l' quipement moderne et pouvoir l'acqu rir plus rapidement gr ce   un processus plus performant.

Monsieur Weber, nous sommes surpris d'apprendre aujourd'hui que 200 agents en processus d'adaptation, qui ont suivi toute leur formation au Coll ge des services frontaliers du Canada   Rigaud et qui sont exp riment s, vont possiblement perdre leur emploi parce qu'ils ne peuvent plus porter d'armes, pour toutes sortes de raisons, que ce soit li    un accident de travail,   des traumatismes ou   autre chose.

Comment expliquez-vous que l'Agence des services frontaliers du Canada, qui est d j  en p nurie de main-d' uvre, puisse se passer de 200 agents exp riment s? Ce sont des agents non arm s, mais ils sont quand m me form s et exp riment s.

Comment cette donn e peut-elle  tre interpr t e par nos voisins du Sud?

Comment expliquez-vous cette d cision?

[Traduction]

Mark Weber: Nous avons soulev  les m mes probl mes que ceux auxquels vous faites r f rence dans votre question au sujet de l'ASFC et, inexplicablement, nous n'avons pas encore re u une r -

ponse ad quate. Pour la majeure partie de notre travail, nous n'utilisons pas d'arme de poing. Il y a des p nuries dans presque tous les volets op rationnels. Il semble inexplicable qu'on choisisse de laisser partir des employ s d'exp rience, surtout, comme vous le dites, compte tenu de la p nurie de personnel.

[Fran ais]

Claude DeBellefeuille: Je sais qu'un calcul math matique et financier a s rement  t  fait. Disons qu'un agent form  est de niveau 4 et touche un salaire en cons quence. S'il effectue des t ches qui se situent un peu en dessous de celles de sa cat gorie, c'est s r qu'une diminution de salaire est possible pour l'agent qui ne porte pas d'armes. Il reste un fait: l'agent qui est actuellement en adaptation accomplit un travail. Si on le remplace par un agent arm , on perd alors un agent pour assurer la s curit  de notre fronti re. Est-ce que je me trompe?

[Traduction]

Mark Weber: Vous avez tout   fait raison.

[Fran ais]

Claude DeBellefeuille: Selon nous, c'est une  vidence. Nous ne comprenons pas la d cision de l'Agence dans un contexte de p nurie de main-d' uvre.

On parle d'embaucher 1 000 nouveaux agents. Pour ma part, je n'estime plus qu'on a besoin de 1 000 nouveaux agents, mais bien de 800 agents arm s qui suivront leur formation   Rigaud. Je pense que c'est possible pour l'Agence d'atteindre cet objectif. Si je parle de 800 agents au lieu de 1 000, c'est parce que je prends en consid ration les 200 agents qui ne seront pas arm s et qui ne suivront pas la formation compl te   Rigaud. La pr sidente de l'Agence nous l'a confirm .

Dans trois ans, apr s que le projet de loi C-12 aura  t  mis en  uvre et que ces 800 nouveaux agents auront  t  embauch s et form s, o  seront-ils d ploy s?  tes-vous en mesure de nous en donner une id e? J'ai l'impression que l'ajout de 800 agents ne repr sente pas tellement une grande augmentation pour chaque territoire   couvrir.

[Traduction]

Mark Weber: L'efficacit  des embauches d pendra de l'endroit o  elles seront faites. Vous avez raison de dire que 800 personnes r parties dans l'ensemble du pays, ce n'est pas  norme. D'un point de vue r aliste, nous voulons que ces 800 personnes soient sur la ligne de front. Nous voulons nous assurer qu'elles ne soient pas des cadres interm diaires, qui sont d j  beaucoup trop nombreux. C'est l  l'un des probl mes li s   la d otation. Il faut recruter du personnel de premi re ligne capable d'interagir avec les voyageurs.

Parall lement   l'embauche de ces personnes, l'ASFC doit recommencer   parler aux voyageurs. Je l'ai mentionn  dans ma d claration pr liminaire, dans le passage sur le syst me One Touch. Les d clarations dans les a roports sont presque toutes automatis es, et nous voyons circuler des plans dans le sens d'une plus grande automatisation aux fronti res terrestres. Nous en sommes au point o  nous comptons presque enti rement sur l'autod claration.

N'importe qui peut d clarer ce qu'il veut. Nous sommes l  pour nous assurer que la personne d clare ce qui doit  tre d clar . Nous nous  loignons de cet objectif.

• (1245)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Weber.

Madame Kirkland, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur Weber, j'ai bien aimé les observations que vous avez faites dans votre déclaration préliminaire sur la nécessité d'une présence humaine adéquate pour sécuriser les frontières. Cela doit être accompagné du respect des droits de la personne pour ceux qui travaillent à nos frontières. Vous avez mentionné que des agents expérimentés étaient parfois expulsés de leurs fonctions.

Nous avons entendu directement le ministre, et il semble être au courant de problèmes systémiques à l'ASFC.

À votre avis, quelle est l'ampleur de la discrimination ou des représailles dont sont victimes les femmes qui vivent une situation comme un congé de maternité ou une maladie?

Mark Weber: L'ASFC se classe au dernier rang du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux presque chaque année. Ce n'est pas un accident. Ses employés craignent des représailles. Ils n'osent pas rapporter ce qu'ils subissent. Ils craignent de faire l'objet d'une enquête qui ne serait pas impartiale.

Les femmes font face à ce défi en plus grand nombre. Nous avons des milieux de travail qui sont... Je pense que le mot « toxique » convient. Nombre d'entre vous ont probablement lu sur l'affaire Danielle Getzie, en Colombie-Britannique, qui est l'une des plus médiatisées. Elle n'est pas la seule. Cela pose problème.

Rhonda Kirkland: Par souci de clarté, s'agit-il de cas isolés ou d'un problème plus général de culture toxique?

Mark Weber: C'est une question de culture et le problème est répandu dans de nombreux lieux de travail de l'ASFC.

Rhonda Kirkland: Pouvez-vous nous dire si l'ASFC a tendance à retirer les femmes de postes intérimaires ou spécialisés lorsqu'elles deviennent enceintes et partent en congé de maternité?

Mark Weber: Nous l'avons constaté, oui.

Rhonda Kirkland: Avez-vous vu plusieurs cas?

Mark Weber: J'en ai vu plusieurs. J'en ai mentionné un, celui de Danielle Getzie, mais cela arrive. Il est souvent difficile pour les femmes de s'épanouir dans ce milieu.

Rhonda Kirkland: Le Centre d'expertise national en matière d'intégrité est une unité interne de l'ASFC, établie pour lutter contre le harcèlement et prévenir la violence en milieu de travail.

Vos membres ont-ils soulevé des préoccupations au sujet de l'équité ou de l'indépendance de ces enquêteurs internes?

Mark Weber: Ils l'ont fait très souvent, oui.

Rhonda Kirkland: Nous avons vu des situations où les relations de travail semblent influencer ou orienter le harcèlement dans les enquêtes. Du point de vue syndical, y a-t-il un conflit inhérent lorsque l'ASFC enquête sur elle-même?

Mark Weber: Il pourrait être plus impartial.

L'un des gros problèmes que nous avons quant au processus du Centre d'expertise national en matière d'intégrité, c'est qu'il mène à des recommandations issues d'un comité de santé et de sécurité visant à mettre en place des mesures préventives. Il ne se penche pas

sur les gestes ayant mené à la plainte d'un point de vue disciplinaire.

Nous constatons assez souvent qu'en première ligne, la première réaction de l'employeur est d'imposer au membre des mesures disciplinaires. Lorsqu'un membre dépose une plainte au Centre d'expertise national en matière d'intégrité au sujet d'une inconduite de la direction, cela ne mène jamais à des mesures disciplinaires. Ce n'est jamais la voie empruntée.

Rhonda Kirkland: D'accord. Pour bien comprendre cet enjeu, selon votre expérience, lorsqu'une femme de l'ASFC devient enceinte ou reçoit un diagnostic de maladie grave, sa carrière est-elle protégée ou est-elle mise à risque?

Mark Weber: La carrière d'une femme est plus à risque que celle d'un homme. Il y a des politiques à cet égard.

Cela a été le cas de Danielle Getzie, dans le cas du service de chiens de détection: si une personne est en congé pendant plus de 90 jours, elle est automatiquement retirée de son poste de maître-chien. Cela signifie qu'il n'est pas question d'avoir un enfant. C'est ce qu'on dit aux femmes lorsqu'elles s'inscrivent à ce programme.

Rhonda Kirkland: J'ai entendu plusieurs femmes en parler et je trouve inquiétant qu'un organisme fédéral se comporte de cette façon. Aucune femme au pays ne devrait avoir à choisir entre avoir un enfant et poursuivre sa carrière. C'est pourtant exactement ce qui se passe dans un organisme fédéral sous le gouvernement actuel.

J'ai une dernière question avant de prendre ma dernière minute pour lire un avis de motion verbal.

La présidente de l'ASFC...

Le président: Madame Kirkland, ça va. Vous pouvez y aller, mais cela empiètera sur votre temps de parole.

Rhonda Kirkland: Je comprends cela. Vous avez arrêté mon temps de parole à l'instant, n'est-ce pas? Merci.

La présidente de l'ASFC a-t-elle déjà communiqué avec votre syndicat pour reconnaître la discrimination systémique, enquêter sur elle ou la corriger?

Mark Weber: Nous avons rencontré directement des représentants de haut niveau de même que la présidente. Dans le cas que j'ai mentionné, nous ne l'avons pas fait, non.

Rhonda Kirkland: D'accord.

J'aimerais donner un avis de motion verbal:

Que le Comité entreprenne une étude, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, sur la discrimination systémique et la culture toxique en milieu de travail à l'Agence des services frontaliers du Canada;

Que l'étude comporte au moins cinq réunions;

Que le Comité invite le ministre de la Sécurité publique, la présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada, le président et d'autres représentants du Syndicat des douanes et de l'immigration, d'anciens employés et des employés actuels de l'ASFC ayant une expérience vécue, des experts en matière de culture en milieu de travail et de harcèlement, et tout autre témoin que le Comité juge approprié de convoquer à l'avance;

Que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

• (1250)

Le président: Merci, madame Kirkland.

Je cède maintenant la parole à M. Ehsassi, pour cinq minutes.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins. Cela a été très utile.

La semaine dernière, lors de discussions sur le projet de loi C-12, nous avons entendu le témoignage de la Police provinciale de l'Ontario, qui nous a exhortés à prendre très au sérieux la question du droit d'accès, mais comme vous le savez, l'opposition a exprimé des divergences d'opinions, à ma grande consternation.

Je me demandais, monsieur Sauvé, puisque vous en avez parlé, si vous pouviez nous expliquer pourquoi il est essentiel que le droit à l'accès légal soit garanti.

Brian Sauvé: Inutile que j'en dise plus à ce sujet. Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, le CPSNR, a formulé certaines recommandations selon lesquelles le Canada doit rattraper ses alliés du Groupe des cinq et moderniser, au bénéfice de ses forces de l'ordre, son droit à l'accès légal. Il s'agit d'une tribune mieux renseignée et plus apte à émettre une recommandation qu'un simple policier responsable d'un syndicat.

L'hon. Ali Ehsassi: Bien sûr, je comprends tout à fait cela, mais le but de ces délibérations et de la comparution d'experts comme vous devant le Comité est de nous assurer d'entendre les bonnes choses de la part de tous les experts, afin que nous puissions repousser les limites du possible, en quelque sorte. Si vous pouviez nous aider, ce serait grandement apprécié.

Brian Sauvé: Je pense qu'il est possible d'atteindre un équilibre — vous avez entendu le commissaire à la protection de la vie privée du Canada dans le groupe précédent — s'il s'agit de l'accès légal pour les organismes d'application de la loi menant des enquêtes complexes. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le blanchiment d'argent au moyen de la cryptomonnaie est en croissance, sans parler du crime organisé, du crime international et de l'évolution de l'intelligence artificielle.

Il y a quelque temps, le FBI a fait un petit exposé pour les forces de l'ordre au sujet des hypertrucages qui gagnent en importance dans la cybertechnologie et au sujet de la capacité de créer de la pornographie juvénile entièrement truquée. Comment savoir que c'est faux? C'est là le défi.

On pourrait rapporter de la pornographie juvénile à un service de police comme celui de Red Deer, par exemple. Les officiers peuvent bien regarder les images, mais un membre ordinaire de la GRC ou d'un service de police ne pourrait pas affirmer qu'il est faux. Il faudrait utiliser les ressources de notre Groupe intégré de lutte contre l'exploitation des enfants pour analyser ces données et déterminer qu'elles ne sont pas fausses. Cela prive de ressources les enquêtes sur les vrais crimes qui font de vraies victimes. L'idée de l'accès légal est d'approfondir l'analyse de ces histoires pour être en mesure de démêler à l'avance le vrai du faux et de mener ces enquêtes plus rapidement.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci, monsieur Sauvé.

Monsieur Weber, compte tenu de votre poste à l'ASFC, j'aimerais vous poser une question sur un sujet qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part des membres du Comité, soit l'utilisation de chiens dressés.

Vu notre préoccupation pour l'accès des fonctionnaires aux meilleurs outils, aux technologies adéquates et ainsi de suite, pourriez-vous faire le point avec nous au sujet des agents de l'ASFC et de l'utilisation de brigades canines pour le fentanyl et d'autres substances? Vous pourriez peut-être nous dire comment nous nous comparons aux autres pays du Groupe des cinq en ce qui concerne l'utilisation de cette ressource très importante.

Mark Weber: Je ne sais pas ce que les autres pays du Groupe des cinq ont mis en place. Je sais que le recours aux chiens de détection a augmenté et qu'on a affecté des fonds à l'augmentation du nombre d'équipes de chiens de détection. C'est tout à fait positif, tout comme l'embauche de 1 000 agents supplémentaires. C'est du beau travail.

L'hon. Ali Ehsassi: Vous savez que la formation a déjà commencé. Si j'ai bien compris, nous sommes à l'avant-garde de l'utilisation des chiens dressés. À votre connaissance, elle est déjà bien amorcée.

• (1255)

Mark Weber: C'est exact.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci beaucoup.

Je crois que mon temps est écoulé.

Le président: Merci, monsieur Ehsassi.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Monsieur Weber, vous avez dit que le projet de loi C-12 vous autoriserait dorénavant à inspecter non seulement des wagons provenant de l'importation, mais aussi des wagons destinés à l'exportation. Dans votre présentation, vous nous avez dit que vous aviez déjà la possibilité d'inspecter les wagons lors de l'importation, mais que vous le faisiez très peu, en raison d'un manque d'effectifs.

Savez-vous comment l'Agence arrivera à réaliser, comme le prescrit le projet de loi C-12, l'inspection des wagons provenant de l'importation et de ceux destinés à l'exportation en comptant sur les ressources actuelles? En effet, il faudra un certain temps avant que l'Agence puisse embaucher ces 250 agents par année. En attendant, il faudra quand même faire ce travail, alors que l'Agence a déjà de la difficulté à accomplir son travail en ce moment.

[Traduction]

Mark Weber: Vous avez tout à fait raison. J'aimerais avoir une boule de cristal et savoir où les ressources seront allouées, car le diable se cache dans les détails. Nous avons besoin de personnes en poste pour y arriver.

Dans certains cas, il faudra prévoir la construction de nouvelles installations. Par exemple, en matière d'exportation, l'un des grands problèmes est celui des voitures volées exportées à partir du port de Montréal, qui constitue l'une des principales plaques tournantes. En ce qui concerne les installations et leur fonctionnement, dans la réalité, une fois que nous avons intercepté six wagons, nous devons nous arrêter parce qu'il n'y a plus d'endroit où en garer d'autres. Nous n'avons pas les installations nécessaires pour aller plus loin.

Nous avons besoin de plus d'espace et de plus de personnel. Il faut examiner en détail chaque volet opérationnel et chaque point d'entrée pour s'assurer que les installations sont adéquates et qu'elles nous permettent de faire notre travail.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Que pensez-vous du fait que les gares de triage des compagnies ferroviaires devraient désormais être organisées de manière à offrir un certain équipement pour les inspections? J'ai toujours dit que ça allait prendre du temps avant que des compagnies ferroviaires comme le Canadien National ou le Canadien Pacifique bâtissent dans leurs gares de triage des installations où effectuer les inspections.

Croyez-vous que les dispositions prévues dans le projet de loi C-12 sont réalistes ou qu'il s'agit plutôt d'un vœu pieux?

[Traduction]

Mark Weber: Le projet de loi C-12 donne la capacité d'imposer cela pour les exportations. Nous avons déjà la capacité de les forcer à construire pour l'inspection des importations. J'espère que ce que nous entendons au sujet d'« Un Canada fort » et des efforts déployés pour améliorer nos frontières est sincère et que les rouages seront mis en place afin que nous puissions réellement y arriver.

Le projet de loi C-12 établit un cadre favorable. Il faut investir les ressources au bon endroit pour que cela se réalise dès à présent.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Monsieur le président, il y a beaucoup de propos...

Le président: Je m'excuse, madame DeBellefeuille, mais il vous reste exactement huit secondes.

Claude DeBellefeuille: En fait, je veux simplement dire qu'une bonne partie des propos que nous venons d'entendre pourraient être repris dans le cadre de l'étude que j'ai proposé au Comité de faire sur la sécurité à la frontière. Je proposerai peut-être une motion afin que nous puissions considérer ces témoignages dans cette étude-là aussi.

Le président: Je vous remercie d'être aussi proactive et créative.

Je passe maintenant la parole à M. Au pour cinq minutes.

[Traduction]

Chak Au: Je vous remercie de votre exposé.

J'ai une question pour M. Weber. Je trouve inquiétant qu'il y ait parfois plus d'étudiants que d'agents dûment formés qui travaillent dans les grands aéroports, comme vous l'avez fait remarquer.

Depuis combien de temps cela dure-t-il?

Mark Weber: Le nombre d'étudiants augmente régulièrement depuis 2013-2014 environ. Ils sont environ deux fois et demie plus nombreux aujourd'hui qu'à l'époque, alors leur nombre a augmenté graduellement. La façon de travailler des étudiants a également changé. Plutôt que d'accompagner un agent pour apprendre le métier, on leur donne essentiellement trois semaines de formation et on leur dit: « voici votre timbre et voilà votre cabine, à vous de jouer. »

Chak Au: Vous dites que cela dure depuis 10 ans, peut-être plus.

Mark Weber: Cela dure depuis longtemps. Ils se sont mis à travailler de manière de plus en plus indépendante.

Chak Au: Selon votre évaluation, quel effet négatif a eu ce genre de situation sur la sécurité frontalière?

Mark Weber: Il est difficile de savoir ce qu'on ne voit pas quand on ne le voit pas. C'est qu'ils manquent d'expérience. Ils n'ont pas la capacité de repérer les indicateurs ni d'interagir de façon significa-

tive avec les voyageurs. C'est la raison pour laquelle la présence d'agents expérimentés est importante.

J'ai vu des agents qui sont bien meilleurs que je ne l'ai jamais été, qui peuvent identifier une personne entrée au pays avec de mauvaises intentions en lui posant trois questions et en l'observant. Quand on les regarde travailler, on se dit que c'est presque magique, ils sont tellement bons. Il faut mettre des années et des années pour être en mesure de repérer ces indicateurs, de poser les bonnes questions et de connaître les habitudes de voyage. Voilà le genre de personne que l'on veut voir travailler à la frontière, pas quelqu'un dont c'est le premier emploi et qui a trois semaines de formation.

Chak Au: Êtes-vous d'accord pour dire que ce genre de situation a mis en péril la sécurité de nos frontières?

Mark Weber: Je pense que cela a réduit notre capacité d'interdiction. Je pense qu'il est juste de dire que oui.

Chak Au: D'accord.

Je suppose que votre syndicat a travaillé pour défendre les intérêts de vos membres. Quel type de réactions ou de réponses avez-vous reçues du gouvernement au cours des 10 dernières années?

● (1300)

Mark Weber: Quel type de réactions ou de réponses avons-nous reçues du gouvernement? Aucun. Nous avons soulevé la question auprès de notre employeur, qui ne voit pas pourquoi les étudiants devraient avoir des affectations ou des pouvoirs différents de ceux d'un agent à part entière. Il a été très difficile de leur faire comprendre qu'il s'agit d'une lacune évidente pour notre sécurité.

Chak Au: C'est triste à entendre.

Dans ce cas, êtes-vous d'accord pour dire que le projet de loi C-12 n'est bon que sur papier, à moins que des mesures concrètes lui soient assorties?

Mark Weber: Est-il bon sur papier seulement? Non, mais c'est là la nature des projets de loi: ils fournissent un cadre général de fonctionnement à long terme, mais leur valeur tient aux détails de leur mise en œuvre et de l'attribution des ressources.

J'aimerais que notre syndicat puisse offrir des conseils et une orientation précise quant à ce qui est nécessaire. Je pense que nous avons les connaissances nécessaires pour vous aider à cet égard.

Chak Au: Il faut y donner suite par des gestes concrets.

Mark Weber: Oui, tout à fait.

Chak Au: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Sauvé.

Quelle est la capacité actuelle de la GRC? Fonctionnez-vous à plein rendement?

Brian Sauvé: Non, nous ne fonctionnons pas à plein rendement.

Chak Au: Vous fonctionnez à quel pourcentage?

Brian Sauvé: Je pense que les effectifs que nous autorise le gouvernement s'élèvent à environ 21 500 policiers dans tout le pays, et nous en sommes à peu près à 20 500. Nous voyons une reprise depuis deux ans. L'ajout de 1 000 nouveaux employés nous mènera à environ 22 500 personnes, et vu les prévisions en matière de demandes, la simplification de la formation et tous ces beaux concepts, nous devrions être en mesure d'y arriver d'ici environ quatre ans.

Chak Au: D'accord.

Dans ce cas, l'annonce des 1 000 agents supplémentaires sera-t-elle utile?

Brian Sauv : Nous l'accueillons tr s favorablement, car nous avons observ  la constance de l'attrition au sein de la GRC, et m me son d clin. Nous avons une main-d' uvre plus jeune: la majeure partie de nos employ s sont l  depuis peu, ils seront donc en poste plus longtemps. Si plus de personnes sont en lice, la main-d' uvre sera plus abondante pendant plus longtemps.

Chak Au: D'accord, vous avez donc deux probl mes. D'une part, il faut combler la capacit  actuelle et, d'autre part, il faut embaucher 1 000 agents de plus. Combien de temps cela prendra-t-il?

Brian Sauv : Je suis d sol . Voulez-vous dire renforcer la capacit  actuelle? Comme je l'ai mentionn  plus t t, je pense que nous envisageons probablement un plan quadriennal.

Chak Au: Qu'en est-il des 1 000 personnes suppl mentaires?

Brian Sauv : Elles sont incluses dans ce plan.

Chak Au: Oui, d'accord.

Brian Sauv : Oui, la capacit  de formation   la Division D p t est d'environ 2 100 par ann e.   l'heure actuelle, il y en a environ 1 200. Nous pr conisons une augmentation de ce nombre. L'an prochain, je crois qu'il y aura 50 groupes par ann e, ce qui nous m ne   1 600 par ann e.

Notre taux d'attrition se maintient   environ 725, de sorte que nous aurons un r sultat net positif d'environ 800 par ann e au cours des quatre prochaines ann es, ce qui donne 3 200 et nous donne un millier de policiers de plus   plein r gime.

C'est l  o  je suis prudemment optimiste, j'attends de voir ce que cela donnera en pratique. C'est une tout autre chose.

[Fran ais]

Le pr sident: Merci beaucoup, monsieur Au.

Monsieur Ramsay, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Jacques Ramsay: La pr sence de l'acc s l gal dans le but de rattraper les autres pays du Groupe des cinq en ce qui concerne notre capacit    lutter contre le crime organis  et les organisations transnationales est souvent cit e comme  tant essentielle par les forces de l'ordre, qui y voient une fa on d'am liorer la s curit  publique. J'ai  t  ravi de vous entendre parler de l'importance de l'acc s l gal, et j'esp re que les d put s d'en face vous ont entendu.

Le projet de loi C-2 fournit aux forces de l'ordre les outils n cessaires pour mener leurs op rations plus complexes. Cependant, du point de vue de vos membres, le projet de loi C-12 r pond-il ad quatement aux besoins op rationnels des agents de premi re ligne, ou les dispositions du projet de loi C-2 constitueraient-elles un meilleur compl ment ou une meilleure r ponse   leurs besoins?

Brian Sauv : Je pense que les deux projets de loi constituent un pas dans la bonne direction. Ils  tablissent le cadre des am liorations futures.

Comme je l'ai mentionn  dans ma d claration pr liminaire, le trait  de l'acc s l gal pose probl me et cause une d ception, mais d'apr s ce que j'ai compris, il sera peut- tre abord  dans une autre tribune plus tard. Nous avons h te de voir cela.

Le projet de loi C-12,   mon avis, constitue un excellent point de d part en ce qui a trait   l' change de renseignements et le renforcement de la coop ration entre les organismes am ricains et cana-

diens d'application de la loi, particuli rement pour nos coll gues de l'ASFC et de la Garde c ti re, en ce qui a trait au maintien de l'ordre ax  sur le renseignement. J' coutais le groupe de t moins pr c dent, sur la souverainet  dans l'Arctique et les activit s de renseignement dans le Nord. Ce sont des initiatives fantastiques pour nos membres qui travaillent dans le Nord et qui s'y trouveront aussi longtemps que je peux le pr voir. C'est certainement un bon d part et dans la bonne direction. Il faudra que cela soit suivi par des gestes concrets.

• (1305)

Jacques Ramsay: D'accord.

Monsieur Weber, nous avons entendu votre scepticisme concernant la formation de 1 000 agents de l'ASFC. Dans votre r ponse, vous avez dit «   ma connaissance ». La direction de l'ASFC, pr sente ici la semaine derni re ou la semaine pr c dente, nous a assur s qu'elle serait en mesure de mettre en  uvre ce programme d'ici trois ou quatre ans. Est-il juste de dire que vous n'avez pas  t  mis au courant de ce programme et que, par cons quent, vous ne disposez pas de tous les d tails ou de toute l'information pour vous faire une opinion sur le programme de formation?

Mark Weber: Il est tout   fait possible que je ne sache pas tout. On a parl  d'un projet pilote   notre petit campus de Chilliwack. Il est en attente d'approbation.   ma connaissance, il n'a pas encore  t  approuv .

Pour ce qui est de Rigaud, cependant, je sais combien d' tudiants peuvent obtenir un dipl me par ann e dans cette installation. Le plafond se situe   un peu plus de 700. Compte tenu de cela,   moins que le programme change ou qu'il y ait une augmentation de la capacit    Rigaud, je ne vois pas vraiment comment on pourrait y arriver avec un seul coll ge.

Vous avez raison, cependant, il y a peut- tre des plans dont je ne suis pas au courant.

Jacques Ramsay: Vous avez aussi mentionn  l'importance du contact humain et de l'intervention humaine. J'aimerais  galement que vous nous parliez des 1,7 milliard de dollars qui ont  t  consacr s   l'am lioration de la s curit  de nos fronti res au moyen de drones, d'h licopt res, de brigades canines et tout le reste. Il me semble que cela devrait am liorer la productivit  de la main-d' uvre et vous permettre d'en faire plus avec les effectifs r els.

Mark Weber: Oui, je pense que les choses que vous avez mentionn es, les h licopt res et les drones, etc., sont particuli rement utiles entre les points d'entr e. La responsabilit  de ces patrouilles a  t  confi e   la GRC. Lorsque je parle d'interaction humaine, il s'agit pr cis ment de la fa on dont nous travaillons aux postes frontaliers. Dans les a roports, nous avons essentiellement cess  de fonctionner ainsi. Pour les demandeurs du statut de r fugi , c'est presque un syst me libre-service. Ce sont les domaines pr cis dont je parle, o  nous devons recommencer   faire les entrevues que nous ne faisons plus.

[Fran ais]

Le pr sident: Je vous remercie de cet  change.

Je remercie les deux t moins du temps et du travail qu'ils ont consacr s   leur comparution d'aujourd'hui. Nous leur souhaitons une tr s belle journ e.

Je vais donner aux membres du Comit  un aper u de nos travaux   venir.

Comme indiqué dans la motion adoptée un peu plus tôt, vous avez jusqu'à la fin de la journée de demain pour déposer des amendements au projet de loi C-12. Le greffier et ses assistants vous invitent cependant à déposer vos amendements le plus tôt possible, afin qu'ils puissent y travailler demain en fin de journée et en soirée.

Vous avez également jusqu'à la fin de la journée de demain pour déposer les noms des témoins que vous souhaitez inviter dans le cadre de l'étude sur les ressortissants étrangers.

À la réunion du mardi 25 novembre prochain, durant la première heure, nous entendrons les derniers témoignages dans le cadre du projet de loi C-12. À la deuxième heure de la rencontre, nous entamerons l'étude article par article de ce projet de loi et nous y consacrerons le reste de la journée.

Le jeudi suivant, soit le 27 novembre, nous reprendrons l'étude sur la gestion de la frontière.

Comme l'heure prévue pour la fin de la réunion est maintenant dépassée, je lève la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>